

# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME "ITEKA"

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*

## **RAPPORT ANNUEL DE LA LIGUE ITEKA SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI 2025**



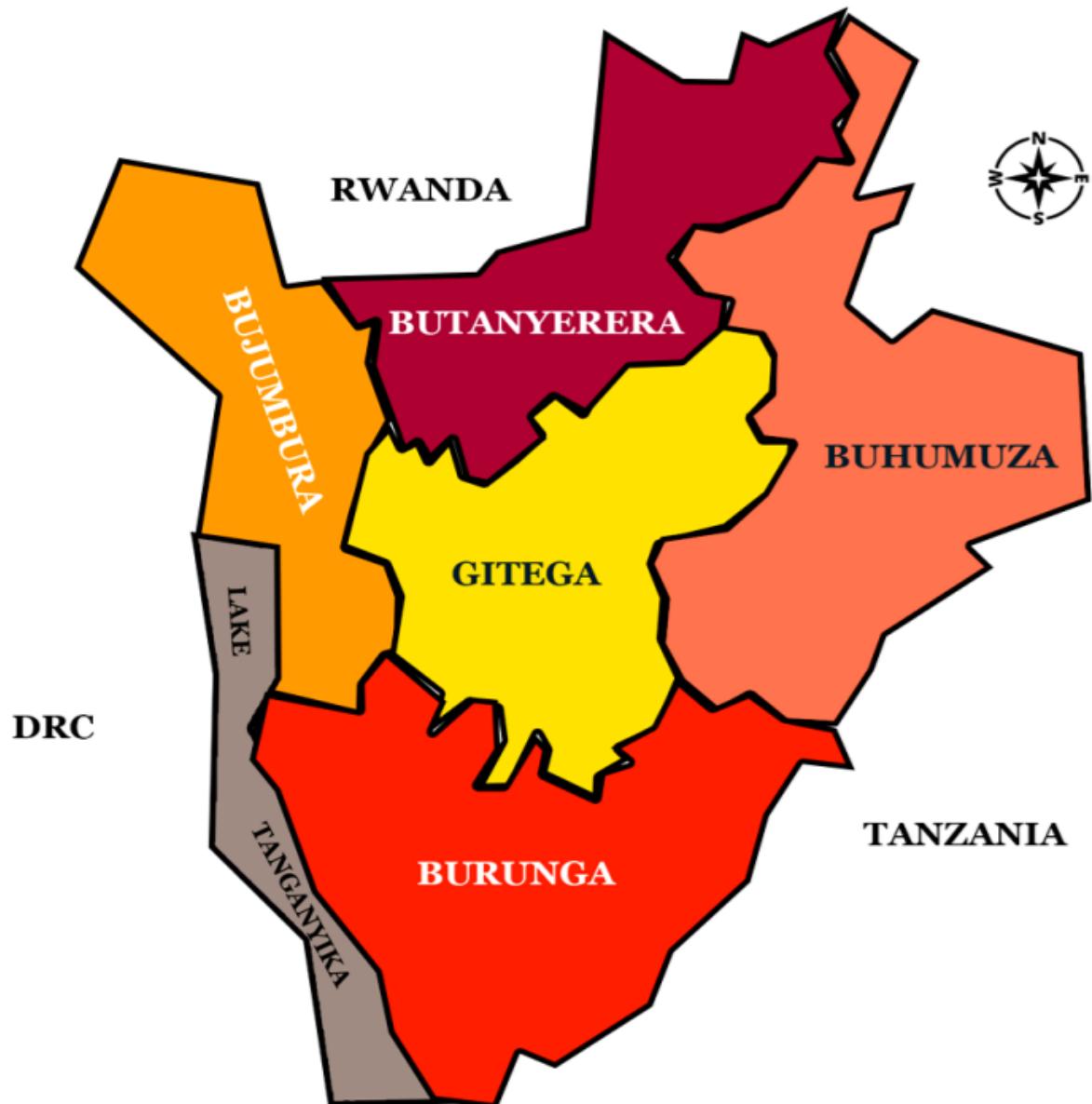
*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwigera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2025, au moins 851 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 767 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup><https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

### **La Ligue Iteka :**

- ◆ « Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.
- ◆ est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

## LA NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI



## TABLE DES MATIERES

<b>0. BRÈVE PRÉSENTATION DU RAPPORT .....</b>	<b>4</b>
<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>6</b>
<b>I.1. CONTEXTE POLITIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</b>	<b>9</b>
<b>I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>I.5. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME.....</b>	<b>13</b>
<b>I.6. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....</b>	<b>14</b>
<b>I.7. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>I.8. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....</b>	<b>17</b>
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>18</b>
<b>II.1. DROIT À LA VIE.....</b>	<b>18</b>
<b>II.1.1 HOMICIDES VOLONTAIRES.....</b>	<b>18</b>
<b>II.1.2. ENLÈVEMENTS ET /OU PORTÉES DISPARUES.....</b>	<b>21</b>
<b>II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....</b>	<b>23</b>
<b>II.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</b>	<b>24</b>
<b>II.2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS.....</b>	<b>26</b>
<b>II.3. DROIT A LA LIBERTE.....</b>	<b>27</b>
<b>II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES .....</b>	<b>27</b>
<b>III. DROITS SOCIO, ÉCONOMIQUES ET CULTURELS .....</b>	<b>29</b>
<b>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>29</b>
<b>III. 2. DROIT À L'ÉDUCATION.....</b>	<b>30</b>
<b>III.3. DROIT A LA SANTE .....</b>	<b>32</b>
<b>VI. DROITS CATÉGORIELS .....</b>	<b>33</b>
<b>VI.2. DROIT DE L'ENFANT .....</b>	<b>33</b>
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>34</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AGNU</b>	: Assemblée Générale des Nations Unies
<b>CDP</b>	: Conseil des Patriotes
<b>CECI</b>	: Commission Electorale Communale Indépendante
<b>CENI</b>	: Commission Électorale Nationale Indépendante
<b>CEPI</b>	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>DESC</b>	: Droits Économiques, Sociaux et Culturels
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FDLR</b>	: Front démocratique de Libération du Rwanda
<b>FRODEBU</b>	: Front pour la Démocratie au Burundi
<b>M23</b>	: Mouvement du 23 Mars
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>PNB</b>	: Police Nationale de Burundi
<b>RDC</b>	: République Democratique du Congo
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>VBGs</b>	: Violences Basées sur le Genre
<b>UPRONA</b>	: Union pour le Progrès National
<b>VB</b>	: Bureau de vote

## 0. BREVE PRESENTATION DU RAPPORT

Ce rapport annuel 2025 sur la situation des droits de l'homme au Burundi examine le contexte politique, gouvernance, judiciaire, environnemental, sécuritaire, droit de l'homme et le contexte humanitaire. Il revient aussi sur les droits civils et politiques, les droits sociaux, économiques et culturels ainsi que les droits catégoriels particulièrement les droits de la femme et des enfants. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et des recommandations.

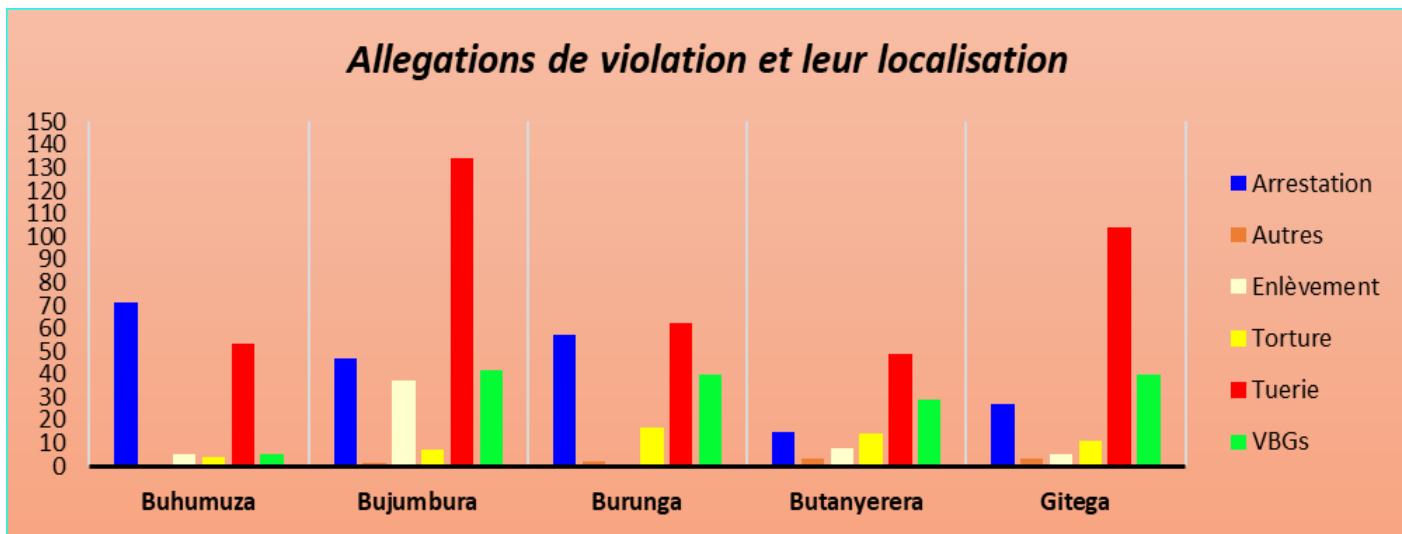
Ainsi, au cours de cette année, l'état des droits de l'homme s'est gravement dégradé de manière alarmante, 662 cas d'incidents ont été recensés par la Ligue Iteka sur l'ensemble du territoire national, lesquels incidents ont fait 892 victimes.

Parmi les victimes, on a dénombré au moins 402 personnes tuées 233 cadavres retrouvés, 156 personnes ont subi des violences basées sur le genre dont 104 victimes de viol, 53 personnes torturées, 55 personnes enlevées et ou portées disparues, 217 personnes victimes d'arrestation et détention arbitraires. D'autres statistiques incluent d'autres catégories de victimes de noyade, coups et blessures, violences domestiques, harcèlement, et traitements inhumains et dégradants.

Bien que l'appartenance politique de la majorité des victimes soit inconnue, il est à noter que les membres des partis politiques n'ont pas été épargnés : 44 membres du CNDD-FDD ont été touchés, 35 militants du CNL, 1 membre du MSD et 10 membres du parti UPRONA.

Des accusations se portent également sur les membres du parti présidentiel, particulièrement des membres de la milice Imbonerakure, des agents administratifs, des éléments du SNR, ainsi que sur des policiers, qui sont considérés comme les principaux auteurs des violations des droits humains et des meurtres rapportés.

**Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de violations des droits de l'homme observées au Burundi pendant la période de Janvier à Décembre 2025**



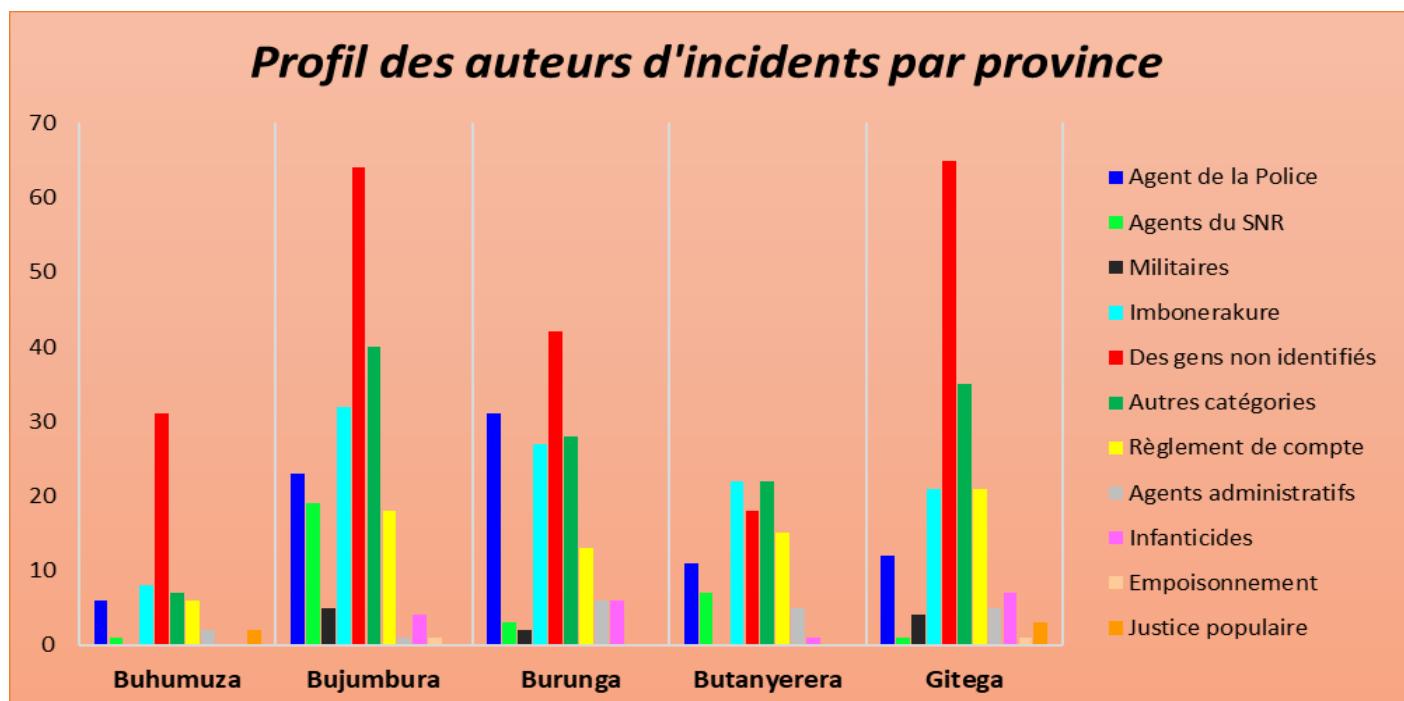
Sur un total de 892 victimes des allégations de violations documentées durant l'année 2025, 402 sont des personnes tuées, 156 personnes victimes de VBGs dont 104 sont des victimes de violences sexuelles, 53 personnes torturées, 55 personnes enlevées et 217 personnes arrêtées, signalons 9 cas classées dans autre catégorie (qui englobent les coups et blessures, suicide).

La province Bujumbura se classe en tête avec 268 victimes de violations, comprenant 134 personnes tuées, 7 cas de torture, et 42 victimes de violences basées sur le genre, 37 victimes d'enlèvement et 47 personnes arrêtées et détenues illégalement. La province de Gitega suit, avec 190 cas, dont 104 personnes tuées, 40 victimes de VBGs, 11 cas de victimes de torture, et 5 victimes d'enlèvement et 27 personnes arrêtées arbitrairement, 3 cas de coups et blessures.

La province Burunga occupe la troisième position avec 178 victimes de violations composées de 62 personnes tuées, 40 victimes de VBGs, 17 cas de victimes de torture, 57 personnes arrêtées, 2 cas de traitement inhumain et /ou dégradant.

Quatrièmement vient la province Buhumuza qui a enregistré 138 victimes, incluant 53 personnes tuées, 5 VBGs, 4 victimes de torture, 5 personnes enlevées et 71 personnes arrêtées. La province Butanyerera vient en dernier lieu, avec 118 victimes dont 49 personnes tuées, 29 victimes de VBGs, 5 personnes enlevées, 153 personnes arrêtées.

**Figure 2 : Graphique illustrant des principaux auteurs des allégations de violations des droits de l'homme observées au Burundi pendant la période de Janvier à Décembre 2025**



Sur un total de 892 victimes documentées au cours de la période de ce rapport. Des présumés auteurs impliqués sont des policiers avec 83 cas, des agents du SNR avec 31 cas, des militaires avec 11 cas, des jeunes imbonerakure avec 110 cas, des gens non identifiés qui ne seraient pas loin de ces derniers selon les circonstances des actes, 73 pour règlement de compte, 132 cas ont été placés dans autres catégories (citoyens ordinaires, dont les commerçants), 19 cas ont été commis par des administratifs, 18 pour infanticides, 2 empoisonnements et 5 cas de justice populaire.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

En 2025, le Burundi a connu un paysage politique tumultueux, avec des événements marquants tout au long de l'année. Alors que les élections approchaient, les tensions sociales s'intensifiaient. Le 24 mars, Révérien Ndikuriyo, Secrétaire général du CNDD-FDD, est revenu de l'hôpital et de son congé maladie, provoquant des rassemblements enthousiastes tout en suscitant la controverse par ses discours politiques. Rosine Gatoni porte-parole du Gouvernement a, le 28 mars, accusé le Rwanda de soutenir des groupes rebelles, aggravant la complexité diplomatique. La montée des tensions politiques a vu le CNDD-FDD affiché sa volonté de gagner les élections, tandis que l'opposition subissait des violences. Une réunion de la coalition Burundi Bwa Bose a été violemment interrompue, illustrant le pouvoir omniprésent du régime. Le gouvernement a également exigé des contributions financières de la part de ses partisans, suscitant des préoccupations éthiques.

## **I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite)**

La peur d'une atteinte à la sécurité a été accentuée par le soutien présumé du Rwanda à des groupes armés en RDC. La mobilisation des Imbonerakure et des forces militaires pour recruter des jeunes afin d'aller soutenir l'armée congolaise inquiétait les familles burundaises. Pendant ce temps, des restrictions imposées aux réfugiés congolais soulevaient des préoccupations sur leur traitement. À l'approche des élections, les craintes de fraudes orchestrées par la Commission électorale se sont intensifiées, alors que la situation politique était marquée par des escalades de tensions et la répression de l'opposition. Le CNDD-FDD, au pouvoir depuis près de deux décennies, a présenté une façade d'unité et de stabilité, tout en exacerbant les tensions politiques. Ses méthodes de mobilisation et de militarisation des Imbonerakure témoignaient d'une détermination à gagner à tout prix, souvent par la violence. L'intimidation des membres de l'opposition indiquait une dérive vers un système de parti unique. Des partis comme le CNL tentaient d'informer les citoyens sur leurs droits malgré un climat répressif. Le président Ndayishimiye, contesté par l'opposition et des factions au sein de son propre camp, a été confronté à une lutte de pouvoir croissante.

Les tensions se sont accentuées au fur et à mesure que des acteurs extérieurs, y compris des leaders de la société civile en exil, militaient en faveur d'une réconciliation nationale. La compétition entre divers acteurs, motivée par des intérêts économiques, a engendré des coalitions temporaires où les désaccords ont révélé des fractures sociopolitiques. L'incertitude pour les élections de 2025 et 2027 a été exacerbée par des clivages ethniques et communautaires.

Entre avril et juin, le climat politique s'est détérioré avec des fraudes électorales, et des irrégularités étaient notées lors des préparatifs. Des intimidations à l'encontre des partisans de l'opposition ont découragé toute contestation, consolidant le monopole du CNDD-FDD. Malgré un calme apparent, des actes d'intimidation persistaient, et la méfiance envers le processus électoral grandissait. Les abus physiques et verbaux créaient un climat de terreur, tandis que l'opposition continuait à s'organiser. Les événements de juillet à septembre ont été marqués par des révélations inquiétantes sur l'intégrité des élections, ainsi que des tensions dans l'administration. Des discriminations envers des membres de l'opposition ont été rapportées. Le climat politique s'est compliqué avec une distribution de tracts contestataires et des menaces d'intimidation durant les élections des conseils collinaires, alimentant un ressentiment croissant envers le CNDD-FDD. En juin 2025, le Burundi a vécu un climat politique tendu marqué par des élections entourées de fraudes. Avant le scrutin du 5 juin, des réunions ont été organisées pour orchestrer des pratiques frauduleuses comme le remplissage anticipé des urnes et l'intimidation des électeurs, principalement contre des adversaires au CNDD-FDD. Le jour des élections, des irrégularités ont été constatées : bureaux de vote ouverts trop tôt, électeurs votant plusieurs fois, et présence limitée d'observateurs. Des militants de l'opposition ont été menacés pour encadrer le vote.

Le dépouillement des votes a également été affecté par des manipulations, les résultats montrant une domination écrasante du CNDD-FDD, qui a été déclaré vainqueur avec 96,51 % des voix. L'opposition, représentée par UPRONA et CNL, a dénoncé le scrutin comme une mascarade, n'atteignant pas le seuil nécessaire pour obtenir des sièges à l'Assemblée nationale. Malgré la proclamation d'une assemblée totalement dominée par le CNDD-FDD, le CNL et UPRONA contestent la légitimité des résultats, incitant à une opposition face à un régime jugé autoritaire.

Du 16 au 22 juin, la situation s'est calmée, mais l'opposition a continué de dénoncer les élections comme frauduleuses et a signalé des actes d'intimidation persistants, notamment à l'encontre de militants et d'observateurs religieux.

## **I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite)**

Les accusations de saisies de terres agricoles et les menaces sur des figures de l'opposition mettent en lumière la nécessité d'une intervention politique pour protéger les droits des Burundais.

Le dernier trimestre a été empreint de tension, avec des incidents évoquant un recrutement clandestin des Imbonerakure et un climat de méfiance omniprésent. Des critiques croissantes à l'opposition et une apparente censure se sont intensifiées. En décembre, un sommet diplomatique a eu lieu, mais des critiques sur l'ignorance des crises sociales ont émergé. Le traitement de la population face aux événements officiels devenu de plus en plus pressant. Fin décembre, le président a dénoncé le Rwanda tout en laissant ressentir une peur grandissante, témoignant de la complexité d'une situation politique en constante évolution.

## **I.2. CONTEXTE SECURITAIRE**

En 2025, le Burundi a traversé une année marquée par des événements sécuritaires alarmants, peignant un tableau de préoccupations croissantes au sein du pays. Le trimestre récent a été particulièrement chargé, étant jalonné par des activités paramilitaires, des intimidations politiques et des tragédies causées par des accidents et des conditions climatiques extrêmes. Parmi les faits marquants, on note des exercices paramilitaires organisés par les Imbonerakure le 29 mars à Nyabitsinda, en préparation d'une démonstration de force prévue pour le 12 avril. Une réunion tenue le 26 mars a incité les membres à envoyer leurs enfants à l'école pour renforcer les rangs de la jeunesse du parti.

Parallèlement, des rondes nocturnes des Imbonerakure à Butaganzwa ont créé un climat de peur, sanctionnant ceux qui avaient choisi de boycotter des travaux communautaires. Le 25 mars, des orpailleurs ont tragiquement perdu la vie lors d'exercices militaires des Imbonerakure, soulevant des inquiétudes quant à la sécurité des civils. En plus de ces événements, la province de Burunga commune Makamba a vu un pont dangereux causer plusieurs accidents, et dans la province de Kayanza, 20 individus ont été mordus par des chiens errants, augmentant les préoccupations de santé publique. Les conditions météorologiques extrêmes ont également causé des pertes humaines et matérielles dans les provinces de Rumonge et de Cankuzo.

En février 2025, les tensions intercommunautaires se sont intensifiées à Cibitoke, avec des activités des Imbonerakure alimentant des inquiétudes sur un éventuel chaos. Le recrutement massif de jeunes pour la Force de Défense Nationale et la militarisation croissante des Imbonerakure ont suscité de vives craintes. La situation humanitaire s'est détériorée, entraînant la fuite de milliers de réfugiés en quête de sécurité face aux combats en République Démocratique du Congo, aggravant les risques sanitaires et nécessitant une aide urgente. Durant les mois d'avril, mai et juin, la détérioration de la situation sécuritaire est devenue plus flagrante, avec un rapport d'incidents illustrant une montée des tensions. Une réunion de jeunes Imbonerakure orchestrée par Augustin Kajisho le 5 avril a intensifié cette atmosphère de défiance, tandis que les autorités répondaient par des restrictions de circulation nocturne et le renforcement des barrages dans certaines zones.

## **I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite)**

Les relations avec le Rwanda se sont tendues, tandis que des vols dans la commune de Butaganzwa ont exacerbé les difficultés pour les agriculteurs. La situation s'est aggravée avec le déploiement de soldats burundais en RDC et des allégations de distribution massive d'armes aux Imbonerakure en préparation des élections. En juin, un membre des Imbonerakure a tenté de se suicider, mettant en lumière des troubles psychologiques instance. La hausse des cambriolages et les actes de violence contre les réfugiés congolais par des groupes armés, souvent associés aux Imbonerakure, accentuent les tensions intercommunautaires, soulignant l'urgence d'une réponse judiciaire appropriée et d'une attention internationale pour faire face à cette montée des défis sécuritaires.

Le dernier trimestre de l'année 2025 a révélé des signes inquiétants, surtout en octobre, lorsque des cambriolages nocturnes à Karusi ont alarmé la population. Pendant la première semaine d'octobre, cinq maisons ont été attaquées, et trois boutiques au marché de Buhiga ont également été pillées, laissant les commerçants dans une situation précaire. Les autorités sont restées silencieuses face à des Imbonerakure prétendant assurer la sécurité, ce qui a renforcé un sentiment d'impunité. En novembre, des incidents tragiques se sont multipliés, illustrant la dégradation de l'environnement sécuritaire. À Mugere, Magnus Nkinahamira a été contraint à la fuite après avoir été accusé de sorcellerie suite à un décès tragique.

Des incidents choquants, comme la découverte d'une grenade et la tentative de meurtre d'un policier, renforcent la méfiance croissante parmi les citoyens. Les violences se sont accentuées, illustrées par des attaques à la grenade visant des membres des Imbonerakure. Finalement, décembre a apporté son lot de tensions, avec des coups de feu entendus près du lac Cohoha et une attaque à l'école qui a sérieusement blessé une enseignante, soulevant des inquiétudes majeures pour la sécurité des établissements éducatifs. Les affrontements entre le mouvement M23 et les forces armées ont intensifié les peurs, entraînant des parents à fuir avec leurs enfants, souvent confrontés au refus des soldats burundais de les laisser partir. Ainsi, le mois de décembre s'est écoulé dans une atmosphère d'angoisse, de violence et de désespoir, marquant une crise plus profonde au Burundi prête à éclater à tout moment.

## **I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE**

Le contexte judiciaire du Burundi en 2025 a été jalonné par des événements marquants, révélateurs de profonds problèmes de gouvernance et de respect des droits humains. Au cours de ce 4ème trimestre, divers incidents ont attiré l'attention sur le système judiciaire burundais, illustrant une situation de plus en plus préoccupante. Parmi les faits saillants, on trouve le refus catégorique des Imbonerakure, une milice associée au parti CNDD-FDD, de se présenter devant les forces de police à Rumonge malgré de graves accusations de justice populaire qui pèsent sur eux. De même, l'affaire de Désiré Ndikuriyo, un homme de 36 ans retrouvé mutilé au cours d'un vol, a suscité des inquiétudes, le suspect lié aux Imbonerakure n'ayant toujours pas été arrêtés, ce qui soulève de vives critiques quant à l'impunité dont bénéficiaient certains au sein des autorités.

### **I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite)**

Dans une autre affaire, Jean Paul Hakizimana a été condamné à 20 ans de réclusion pour avoir tué son fils de 15 ans. Bien que la communauté semble considérer cette sentence comme juste, des craintes persistent quant à une éventuelle libération anticipée grâce à ses connexions politiques. De plus, les affaires de traite des êtres humains et de violences sexuelles ont également retenu l'attention, avec des condamnations notables, telles que Jérémie Kinyovyi, reconnu coupable d'avoir tenté de faire passer 7 enfants en Tanzanie et condamné à 7 ans de prison, et Déo Nkurunziza, qui a écopé de 20 ans pour le viol d'une mineure de 12 ans.

Les prisons, particulièrement celles de Cibitoke, présentent une situation alarmante, avec un surpeuplement notoire. Les récentes évolutions du paysage judiciaire au Burundi soulèvent des préoccupations majeures en matière de droits de l'homme et d'efficacité du système légal, rendant impérative une réponse du gouvernement pour restaurer la confiance du public. Entre avril et juin, les tensions entre l'État et ses critiques se sont intensifiées, avec des procès souvent dirigés contre des opposants politiques, suggérant que le cadre judiciaire devient une arme contre ceux qui osent s'opposer.

L'affaire d'Anicet Niyonzima, un policier condamné à la réclusion à perpétuité pour le meurtre et la mutilation de sa compagne, a sorti la fidèle indignation du public, mettant en lumière le besoin urgent de réformes dans la protection des droits humains. La détention illégale de deux militants d'opposition, Gatore Thierry et Ndayishimiye Thierry, accentue la perception d'un climat de peur, où les défenseurs des droits politiques sont contraints à la clandestinité. Les décisions judiciaires s'enchaînent et soulèvent des questions éthiques, notamment avec des condamnations comme celle de Gilbert Hatungimana, pour avoir déchiré une carte d'électeur.

En continuant avec l'année, le troisième trimestre apporte son lot d'événements alarmants, et la justice semble s'illustrer par son manque de rigueur. En juillet, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a recommandé des peines pour vol qualifié, mais aussi pour des actes de cruauté comme le cas d'une octogénaire accusée d'avoir empoisonné son enfant, révélant ainsi une réaction sociale vitale. Des incidents tels que des attentats contre des membres du parti au pouvoir exposent la vulnérabilité du système judiciaire face aux préoccupations de sécurité. La situation des prisons à Rumonge alerte également, avec des conditions de détention qui prêtent à scandale. Ce climat d'arbitraire et d'inéquité dans les procédures judiciaires aggrave les tensions sociales et politiques.

Finalement, la turbulence judiciaire qui s'est intensifiée dans les mois de novembre et décembre souligne encore la fragilité d'un système perçu comme corrompu. La condamnation de magistrats pour des libérations inappropriées alimente le mécontentement et rappelle que l'indépendance de la justice est loin d'être garantie. Les sentences fleuries par des décisions expéditives suscitent une colère et une frustration parmi la population. À l'approche de 2026, les événements récents évoquent non seulement une crise judiciaire, mais aussi un appel pressant à rétablir un système où le respect des droits humains et l'intégrité sont des priorités.

<sup>2</sup><https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/12/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-505.pdf>

#### **I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE**

En 2025, le Burundi se retrouvait plongé dans un contexte humanitaire critique, largement influencé par les conséquences dévastatrices de la guerre à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Au cœur de cette crise, des milliers de réfugiés congolais cherchaient désespérément une échappatoire aux combats qui ravageaient leur pays. Les répercussions de cette violence ne faisaient qu'accentuer la détresse des populations. Ce trimestre-là, plus de 1 800 réfugiés avaient été évacués vers la province de Rutana, gérée par le HCR qui s'efforçait de faciliter leur réintégration, surtout des femmes et des enfants, en leur permettant de retrouver le chemin de l'école, bien que cela dût se faire au détriment du calendrier scolaire établi.

Cependant, le climat de violence aux frontières s'intensifiait, produisant un flot constant de nouveaux réfugiés et faisant peser un lourd voile d'incertitude sur l'espoir de paix. À Rugombo, une épidémie de choléra frappait durement, emportant cinq jeunes vies en à peine deux semaines, aggravée par le manque d'accès à de l'eau potable et des conditions de vie qui laissaient à désirer. Alors que près de cinquante cas de choléra étaient confirmés, les réfugiés exprimaient des doléances pressantes pour obtenir de l'eau potable. Certains refusaient de se voir relocalisés à Musenyi, où la situation sanitaire était jugée inacceptable; les autorités, face à cette opposition, menaçaient de les renvoyer en RDC.

Le 25 mars, le gouvernement prit la décision de fermer le site de transit de Rugombo, laissant ainsi de nombreux réfugiés sans assistance humanitaire. En février 2025, plus de 8 000 réfugiés nouvellement arrivés réclamaient de l'aide en matière de nourriture et d'eau. Les conflits entre le M23 et les forces armées congolaises, avec le soutien de soldats burundais, ne faisaient qu'aggraver cette crise humanitaire. La présence croissante de réfugiés préoccupait aussi la population locale, qui demandait leur relocalisation tout en étant confrontée à des problèmes de santé tels que la dysenterie et le paludisme. D'après le HCR, plus de 61 000 réfugiés congolais avaient atteint le Burundi depuis le début de l'année, signalant une détérioration inquiétante des conditions humanitaires, notamment dans la province de Cibitoke.

Entre juillet et septembre, fut un théâtre de tensions sociales exacerbées, surtout sous l'administration d'Evariste Ndayishimiye, avec des opérations policières visant spécifiquement les réfugiés. En septembre, Bujumbura fut le théâtre de contrôles ciblés, notamment à Cibitoke. À partir du 8 septembre, la police, en alliance avec les Imbonerakure, interceptait ceux qui avaient franchi la frontière après le 15 février, par crainte de l'instabilité en RDC. Lors de ces interventions, le nombre d'arrestations atteignit des sommets, avec 152 le premier jour à Gasenyi-Buganda, suivies de 426 le lendemain. Les forces de l'ordre contrôlaient les mouvements, bloquant routes et habitations. Les autorités proposaient aux réfugiés de rejoindre des camps officiels ou de retourner à Uvira en RDC, mais beaucoup craignaient pour leur sécurité dans ces camps considérés comme ingérables.

#### **I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE (suite)**

Le 19 septembre, une autre opération à Munyika débuta, entraînant l'arrestation de 152 réfugiés et violant ainsi leurs droits fondamentaux. Les réfugiés rapportaient des conditions inhumaines, se plaignant de l'absence d'aide depuis plus d'une semaine et appelant les autorités burundaises à respecter leurs engagements. Ils refusaient d'être transférés vers le camp de Rutana, préférant risquer un retour en RDC plutôt que de subir des conditions de vie déplorables.

Dès décembre, de nouveaux conflits éclataient à l'Est de la RDC, déclenchant une nouvelle vague de réfugiés, plongés à nouveau dans une anxiété palpable en raison des combats violents entre le M23 et l'armée congolaise. À leur arrivée, ils s'installaient dans des abris précaires, se retrouvant à Cibitoke, Magara ou au port de Rumonge, tout en étant confrontés à des restrictions sur leur intégration locale. Les habitants du village de Muhuta craignaient des sanctions s'ils accueillaient des réfugiés. Parallèlement, une réunion à Kirundo se tenait pour discuter de la sécurité à la frontière avec le Rwanda, alors que des informations sur la présence de combattants congolais à Bukinanyana circulaient. Dans ce contexte, des groupes armés commençaient à émerger à Mwaro, semant un peu plus le trouble parmi la population.

Le respect des droits humains au Burundi continuait de se détériorer, avec l'expulsion de Burundais vers des camps en Tanzanie. Malgré l'arrivée de fournitures humanitaires, les conditions pour les réfugiés devenaient tragiques; épidémies de choléra et pénuries de soins médicaux faisaient des ravages. Les migrants se débattaient pour survivre dans ces circonstances précaires, souvent en tentant de fuir les camps de transit, tandis que la police continuait d'effectuer des arrestations. La gestion de l'afflux de réfugiés compliquait davantage l'accès aux services essentiels que le gouvernement burundais et ses partenaires tentaient désespérément de fournir.

À partir du 9 décembre 2025, le site de Busuma, débordant de réfugiés, avait accueilli environ soixante-dix mille Congolais. Des communes telles que Ruyigi, Rutana et Cibitoke abritaient plus de 100 000 réfugiés, et le camp de Busuma, à lui seul, était surpeuplé, manquant cruellement de ressources essentielles comme la nourriture, l'eau potable, et des soins médicaux. Les conditions d'hygiène alarmantes faisaient peser la menace de la propagation de maladies dévastatrices. Le HCR, aux côtés d'organisations comme l'ONPRA, CARITAS, et la Croix Rouge, était sur le terrain pour offrir une aide d'urgence. Un nouveau site à Bweru fut identifié dans l'espoir d'apaiser les tensions, avec des mesures en cours pour améliorer la situation des réfugiés.

Malgré cela, des actes de violence continuaient d'émailler les transferts vers les sites d'hébergement, où certains réfugiés se voyaient contraints de monter dans des véhicules dans un climat de peur. Les demandes pressantes pour des déplacements restaient souvent sans réponse, laissant présager que l'angoisse des réfugiés ne faisait que croître. Un appel urgent se faisait entendre, visant à renforcer le soutien aux réfugiés et à garantir un retour en toute sécurité, alors que la situation demeurait critique et que l'urgence humanitaire devenait de plus en plus manifeste.

## **I.5. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME**

En 2025, le Burundi se trouvait dans un contexte difficile en matière de droits de l'homme, marqué par un ensemble de violations et des événements au niveau institutionnel qui ont retenu l'attention. Le 29 janvier, Sixte Vigny Nimuraba, le président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), a pris la parole devant la chambre basse du Parlement pour présenter le rapport annuel 2024. Ses propos ont mis en lumière la situation des droits humains dans le pays ainsi que les avancées réalisées par la CNIDH. Le rapport révélait que 739 saisines avaient été enregistrées, dont 527 étaient recevables et 212 irrecevables. Cependant, des préoccupations subsistaient quant à certaines violations, notamment des détentions illégales et des restrictions sur les réunions. Gélase Daniel Ndabirabe, le président de l'Assemblée nationale, a défendu le Burundi en affirmant qu'il respectait davantage les droits humains que beaucoup d'autres nations. De leur côté, la Ligue Iteka a exprimé ses inquiétudes et a appelé l'État burundais à respecter ses engagements vis-à-vis des droits de l'homme.

Le troisième trimestre de l'année a été marqué par un bouleversement significatif dans le domaine des droits humains, suite au renouvellement des membres de la CNIDH. Cette évolution a attisé les craintes des organisations de défense, qui y ont vu une manœuvre du régime visant à renforcer son contrôle sur une institution censée être indépendante, au détriment de l'intégrité de la CNIDH et des droits des Burundais. En mai, le processus a pris un tournant décisif avec l'arrivée de nouveaux commissaires, consécutive à l'exil de l'ancien président de la CNIDH. Le 8 mai, un arrêté officiel a entériné les nominations après une plénière de l'Assemblée Nationale le 5 mai. À la tête de cette nouvelle équipe, Monseigneur Martin Blaise Nyaboho, un évêque anglican hutu, a été nommé président, accompagné de Gérard Bigemintwaza comme vice-président et Béatrice Nkurunziza en tant que secrétaire. Bien que 114 candidatures aient été présentées pour sept postes, permettant de créer une équipe jugée équilibrée sur le plan ethnique, des critiques ont émergé concernant le manque de diversité d'opinions sur les droits humains.

Ce renouvellement s'est déroulé dans un climat de méfiance, exacerbé par des allégations de mauvaise gestion autour de l'ancienne commission et une modification législative touchant la loi n° 1/04 régissant la CNIDH. Gélase Ndabirabe a ainsi décidé de procéder au remplacement des membres. La nomination de Monseigneur Nyaboho a également suscité des controverses, avec des inquiétudes quant à sa capacité à défendre l'indépendance de la CNIDH, un enjeu que le président de l'Assemblée jugeait prioritaire. La CNIDH, fondée en 2011, avait joué un rôle crucial dans la défense des droits des citoyens.

En mars, des commissaires ont critiqué la gestion de la CNIDH, appelant à la démission de son président et à un audit financier. En réponse, l'Assemblée Nationale a lancé un appel à candidatures pour de nouveaux commissaires tout en soulignant la nécessité d'enquêter sur les problèmes structurels au sein de la commission. La Ligue ITEKA a exprimé ses craintes face aux menaces pesant sur la CNIDH, décrivant les intentions de modifier la loi n° 1/04 comme risquées pour l'autonomie de la commission.

## **I.5. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME (suite)**

Dans ce contexte tendu, Sixte Vigny Nimuraba a pris la décision de quitter le pays. Bien que des accusations de mauvaise gestion aient été portées contre lui dans les médias, la Ligue ITEKA a également rapporté des cas d'intimidation qu'il aurait subis, tels que des suspensions de sécurité et des perquisitions illégales. Les circonstances de son départ ont suscité des interrogations, le président Evariste Ndayishimiye affirmant qu'il ne s'agissait que d'un voyage, tandis que des sources fiables contestaient cette version, signalant qu'aucun départ officiel n'avait été enregistré.

## **I.6. CONTEXTE DE GOUVERNANCE**

En 2025, le Burundi s'est trouvé confronté à une série de défis en matière de gouvernance, se manifestant à travers une dynamique d'événements économiques, sociaux et politiques pressants. Dans ce contexte tumultueux, la crise alimentaire a particulièrement retenu l'attention. Des prix des denrées essentielles, comme le riz et les haricots, ont flambé, le prix du riz grimpant de double de 3.500 à 8.000 Fbu. La pénurie de carburant a encore amplifié la crise, rendant le transport des marchandises de plus en plus difficile. Face à cette situation critique, les autorités ont réagi en créant une commission pour réguler les prix. Entre autres, le gouverneur de Cibitoke a dénoncé les abus de certains commerçants et plaidé pour l'importation de produits essentiels.

La sécurité publique a également suscité des inquiétudes, notamment deux confrontations avec des fraudes au niveau des exportations. Martin Niteretse, Ministre de l'Intérieur, a évoqué des menaces du Rwanda lors d'une réunion à Cankuzo, tandis que des préoccupations concernant la corruption et les malversations entourant la vente de l'engrais à Giharo vers la Tanzanie ont été soulevées, empêchant nombre de citoyens d'accéder à ces ressources vitales. De plus, le CNDD-FDD a pris l'initiative d'organiser une formation paramilitaire pour des jeunes à Rumonge, afin de promouvoir son idéologie en préparation des élections de 2025. Au même moment, Makamba se débattait avec une grave pénurie de carburant, provoquant des grèves chez les chauffeurs de taxis Probox, frustrés par les augmentations tarifaires.

Parallèlement, le port commercial de Rumonge a augmenté ses tarifs, affectant le pouvoir d'achat des populations. La province de Kirundo a été gravement touchée par la sécheresse, conduisant à une famine, amplifiant ainsi le désespoir des citoyens face à une aide gouvernementale insuffisante. La situation s'est encore alourdie avec l'arrivée de réfugiés burundais en provenance de la République Démocratique du Congo, ajoutant une couche supplémentaire aux défis déjà colossaux liés à la gouvernance.

Entre avril et juin 2025, l'ancienne province de Bururi a vu des événements marquants se dérouler, comme l'arrestation d'Alexis Nshimirimana, responsable local du CNDD-FDD, pour détournement de maïs au moment où la crise alimentaire menaçait la survie de nombreux foyers. Cette arrestation s'inscrit dans une dynamique de lutte contre la corruption, et témoigne d'une volonté de justiciers d'éradiquer les abus au sein des institutions. À Kayanza, un procès a été mené contre Victor Bigirimana, condamné pour vol de minerais, mettant en lumière les efforts des autorités pour lutter contre la fraude. .

## **I.6. CONTEXTE DE GOUVERNANCE( suite)**

Cependant, des tensions sont également apparues dans la Communauté des Églises Protestantes au Burundi, avec des désaccords autour d'une nouvelle législation affectant leur autonomie. Ce climat de tensions a conduit à l'élection d'Évangéline Manirakiza à Vyanda, marquant une tentative de rétablissement d'une gouvernance locale critiquée pour ses dysfonctionnements.

En juin 2025, le gouverneur Carême Bizoza a pris une décision courageuse en annulant une expulsion perçue comme abusive, renforçant les droits des citoyens et suscitant l'approbation de la société civile. Ce fut un moment charnière, mettant en avant une lutte pour la légitimité et le respect des droits fondamentaux. Pourtant, la situation à Mugina se dégradait, des accusations de détournement de carburant émergeant dans un contexte déjà tendu. Avec l'arrivée de juillet, le Burundi est devenu le témoin d'un désordre croissant: à Rumonyi, les coupures d'électricité ont exaspéré les citoyens. La frustration des habitants face à des demandes ignorant leur besoin d'électricité se faisait ressentir, entraînant des conséquences graves comme l'abandon des études. Les tensions entre la police et les autorités fiscales se sont intensifiées, révélant un climat de méfiance et de suspicion en province Burunga. La crise économique s'est poursuivie, avec des restrictions bancaires sévères et des coupures d'électricité affectant de manière significative la vie quotidienne. Les conséquences de cette crise ont provoqué une stagnation grave et une accumulation de mécontentements, rendant les citoyens impatients et frustrés par un gouvernement qui semblait déconnecté de leur réalité.

Les mois suivants, d'octobre à décembre, ont poursuivi sur cette lancée troublée, avec des conflits sur la distribution d'engrais, des accusations de favoritisme dans les recrutements d'enseignants et des tensions croissantes entre diverses communautés. La montée de la corruption impliquant les hautes autorités, le manque de transparence y compris l'exploitation des minerais et les crises de gouvernance ont précipité le pays dans un chaos alarmant, affectant profondément la vie des citoyens burundais. Les mois se sont succédés apportant avec eux un tableau de désespoir, de frustrations accumulées et de conflits sociaux, le besoin d'une gouvernance efficace et respectueuse des droits fondamentaux se faisait plus urgent que jamais. Au cœur de cette tourmente, les Burundais cherchaient inlassablement une lueur d'espoir, nourrissant le désir d'un avenir meilleur pour leur pays et leurs familles.

## **I.7. CONTEXTE ECONOMIQUE**

Le contexte économique du Burundi durant l'année 2025 se caractérise par plusieurs événements significatifs. En juillet, le climat économique du pays est marqué par des incidents qui soulignent des problématiques profondes. Le 10 juillet, un nouvel abandon d'un nourrisson dans le quartier de Gahahe à Bujumbura met en lumière des réalités inquiétantes. Le récit d'Odette Niyonkuru, une résidente de la commune de Ntahangwa, illustre les préoccupations socio-économiques qui poussent certaines jeunes mères à abandonner leurs enfants par manque de moyens pour les nourrir. Ce fait, loin d'être anodin, révèle une détérioration des conditions de vie et un désespoir grandissant.

Entre le 14 et le 20 juillet, le gouvernement tente de répondre à un déficit budgétaire alarmant de plus de 436 milliards de francs burundais par le biais d'ordonnances visant à restructurer la loi sur les finances pour 2025-2026. Le ministre des Finances, Nestor Ntahontuye, a ainsi initié des mesures visant à augmenter le budget de l'État à 5 227,06 milliards BIF, représentant une hausse de 10,5% comparativement à l'année précédente. Toutefois, la dépendance excessive au financement intérieur fait l'objet de critiques; la Cour des comptes alerte sur ses potentielles répercussions négatives sur le secteur privé qui se voit privé de ressources essentielles à son développement.

De plus, certaines ordonnances introduisent des normes administratives et réglementaires, notamment sur les rapports relatifs aux biens publics et sur la taxation de la construction en milieu urbain, témoignant d'une intention d'amélioration de la gestion économique. En outre, une ordonnance visant à instituer une contribution spéciale pour les secteurs éducatif et sanitaire soulève des interrogations concernant son application pratique, oscillant entre le volontariat et l'obligation légale, laissant place à des craintes d'impositions par diverses organisations de la société civile.

Les récents troubles à Butihinda, causés par l'exploitation illégale de l'or, soulignent le déclin de l'ordre public. Les arrestations de groupes présumés bandits lors d'interventions citoyennes illustrent une dynamique préoccupante où les forces de sécurité se mêlent à des infractions. Parallèlement, la décision du gouverneur de Buhumuza d'interdire la vente de carburant sur le marché noir, annoncée le 23 juillet, exacerbe la situation des habitants dépendant de cette pratique pour faire face à la crise de carburant, ajoutant une couche de complexité à la vie quotidienne.

L'augmentation des taxes sur la vente d'animaux domestiques dans la province de Gitega accentue un climat de désespoir économique, alors que les citoyens, déjà éprouvés par l'inflation, se retrouvent rapidement désarmés face à des augmentations de prix drastiques. La pénurie de carburant depuis le 28 juillet engendre un ralentissement des activités économiques, piégeant les voyageurs et menaçant le tissu économique local.

En août, de nouvelles préoccupations émergent avec des opérations policières soulignant des tentatives de fraude, mais aussi une coupure d'électricité prolongée à Mwaro qui perturbe les activités commerciales. Les agriculteurs s'inquiètent des retards dans la distribution des engrangements, compromettant les récoltes futures malgré les promesses gouvernementales.

## **I.7. CONTEXTE ECONOMIQUE (Suite)**

Alors que la pose de la première pierre d'un chemin de fer financé par la Banque Africaine de Développement représente une lueur d'espoir pour le commerce régional, les paiements dus aux caféculteurs restent en suspens, exacerbant leur vulnérabilité économique.

Enfin, les difficultés d'approvisionnement en eau à l'hôpital Anders Gahore illustrent des implications inquiétantes pour la santé publique, alors que la lutte contre la contrebande de pétrole à Bugendana témoigne d'une volonté de réguler un marché tentaculaire. En somme, le Burundi se trouve confronté à un ensemble de défis structurels allant de la fraude aux pénuries, affectant ainsi la vie quotidienne de ses citoyens.

## **I.8. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL**

En 2025, le Burundi a été plongé dans une crise environnementale sévère, une série d'événements tragiques s'étant succédé, laissant la population désemparée. Le 29 octobre, Makamba a été le théâtre de tempêtes violentes qui ont provoqué des inondations, entraînant deux pertes humaines et la destruction de 117 maisons. Parmi les bâtiments touchés, deux classes de l'école ÉCOFO Gashonge se sont effondrées, plongeant les victimes dans une détresse profonde. Dans la commune de Rutana, des dégâts ont également été enregistrés, mais leur ampleur reste à évaluer. Alors que les autorités locales fêtaient la nomination d'un nouveau responsable communal, les habitants touchés, eux, imploraient de l'aide pour reconstruire leur existence. Le 28 octobre, une tragédie a frappé Kayanza lorsque, sous l'effet de pluies torrentielles, une fillette de huit ans a perdu la vie dans l'effondrement de sa maison. Ce jour-là, des écoles des zones de Muruta et Nyabihogo ont subi des dommages considérables, avec cinq salles de classe anéanties. Les responsables de ces établissements ont appelé à une assistance urgente afin de restaurer les infrastructures scolaires. De plus, trois autres enfants ont été blessés lors des tempêtes, nécessitant des soins médicaux. Au mois d'octobre, la province de Kirundo a été touchée par une sécheresse sévère, compromettant les récoltes des agriculteurs. Gitega a également souffert de cette situation, exacerbant les risques de famine et de vols. Sans aide, la situation menaçait de se détériorer rapidement.

En novembre, la province de Bujumbura a été frappée par une tornade dévastatrice qui a touché plus de 350 familles, anéantissant plus de 350 maisons, trois écoles et de nombreux champs. Cette tragédie a laissé de nombreuses familles dans la détresse, forçant les enfants à abandonner l'école. Des craintes quant à l'équité de la distribution de l'aide ont émergé, les sinistrés redoutant que l'assistance ne parvienne pas aux véritables victimes. Le 3 novembre, des grêlons et des vents violents ont ravagé Kayogoro, causant de graves dommages aux établissements scolaires et entraînant le décès d'une élève de 13 ans, en plus de faire 24 autres blessés. Des efforts de secours ont permis à certaines victimes de quitter l'hôpital en état satisfaisant. Ce même jour, l'École d'Alliance Kayogoro a également été frappée par une

## **I.8. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL(suite)**

Entre le 29 et le 30 décembre, des pluies torrentielles à Muramvya ont provoqué la destruction de maisons et de plantations. Bien qu'aucune perte de vie ne soit signalée, les victimes ont réclamé une assistance urgente. D'autres tragédies ont touché Bubanza et Muramba, entraînant des pertes humaines et des dégâts matériels significatifs, soulignant ainsi l'urgence d'une action rapide de la part des autorités pour venir en aide aux sinistrés.



## II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérent au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifiés font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénale du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créées.

### II.1. DROIT À LA VIE

#### II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

La loi garantit, la dignité humaine doit être respectée et protégée par l'Etat et en cas d'atteinte des sanctions devraient être appliquées à l'endroit des présumés auteurs, art 21 de la loi constitutionnelle du pays.

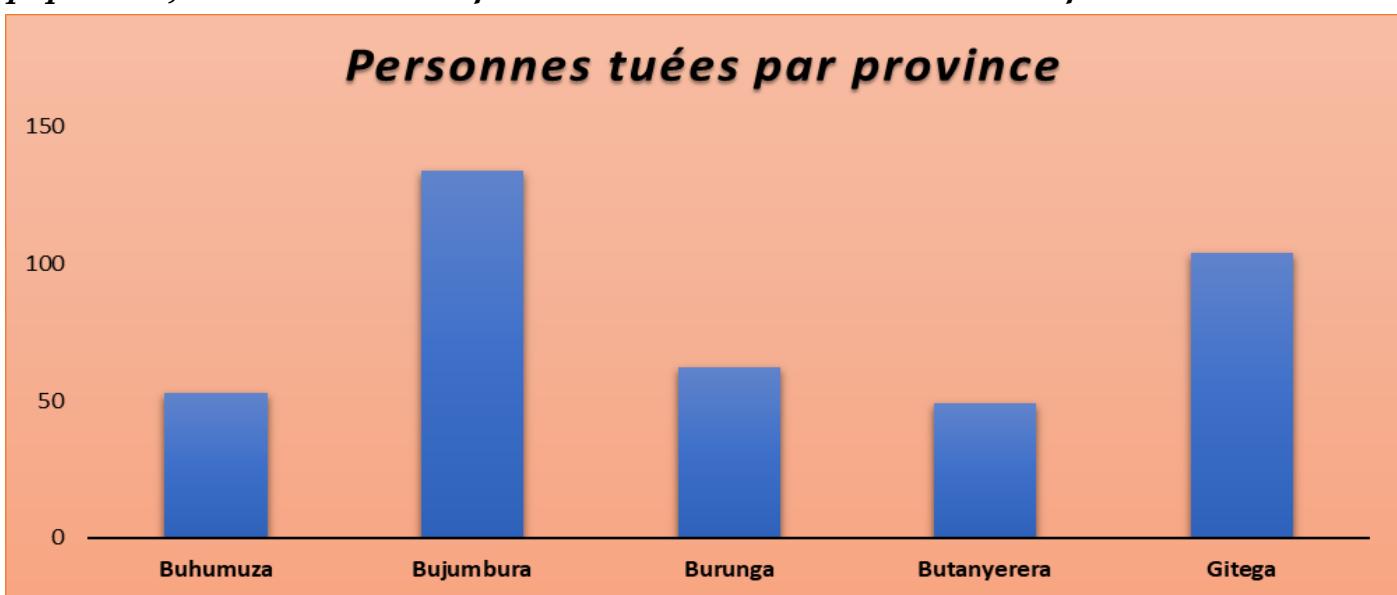
Au cours de cette année 2025, la Ligue Iteka a documenté au moins 402 personnes tuées dont 307 hommes soit 76% et 95 femmes soit 34%. Parmi les 402 victimes, 233 personnes soit 58% ont été tuées par des gens non identifiés et ont été retrouvées cadavres dans différentes localités du pays.

En effet, 10 cas par les agents de la police, 189 cas sont commis par des gens non identifiés, 20 cas par des imbonerakure, 5 cas par des militaires, 67 cas par règlement de compte, 2 cas par des administratifs, 13 cas d'infanticides, 29 cas sont classés dans autres catégories impliquant l'empoisonnement, éboulement de terrain dans les sites d'extraction minière...)

Les provinces les plus touchées sont Bujumbura et Gitega avec respectivement 134 soit 34% et 104 cas soit 26%, ensuite viennent Burunga avec 62 victimes soit 15%, et Buhumuza avec 53 victimes soit 13% et enfin la province Butanyerera avec 49 victimes soit 12%.

Ces chiffres alarmants révèlent un manque de volonté politique pour protéger les droits humains au Burundi.

**Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés, tuées par des agents étatiques, tuées suite aux règlements de compte, tuées suite à la justice populaire, tuées suite aux infanticides et autres assassinats d'enfants**



## **II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES (Suite)**

### **Cas d'illustration :**

**Ex1 :** En date du 02 septembre 2025, vers 17 heures, sur la sous-colline Nyabisaka, colline Ntobwe, commune et province de Gitega, Rémégie MUREKAMBANZE, natif de la colline Rweza, zone Mungwa conducteur de moto, militant du parti CNL pro Agathon Rwasa, a été tué fusiller 22 balles par Butoyi Elie, policier qui venait de l'arrêter. Selon les témoignages de la localité, la victime se trouvait en compagnie de son ami Irakoze Salatiel dans un cabaret appartenant à Nzayumaze Pascal, commerçant également propriétaire d'une boutique. Ce commerçant demandait à Rémegie et à son ami une somme de 87.000 FBU et ils ont contesté en demandant plutôt une facture de ce qu'ils ont consommé.

Le commerçant a alors contacté le policier Butoyi Elie, lui signalant qu'un membre du CNL créait du désordre et le policier, accompagné d'un collègue sont venus et ont ordonné aux deux jeunes hommes de monter sur deux motos afin de les conduire à la position policière de la zone Mungwa pour des explications. Rémégie Murekambanze s'est vu arrêté par la police sans explications préalable et a été embarqué à bord d'une moto puis a demandé au policier qui le transportait sur la moto de s'arrêter un peu pour qu'il achète des unités de recharge afin de communiquer à sa famille qu'il a été intercepté. Selon les mêmes témoins, le policier n'a pas accepté cette proposition et après une brève discussion ce policier a poussé Rémégie Murekambanze l'a ciblé de 22 balles puis meurt sur le champ. Le corps de la victime a été récupéré par le véhicule de l'administrateur de la commune de Gitega, Dr Jacques NDUWIMANA, pour être conduit à la morgue de l'hôpital de Gitega et le policier avait déjà pris fuite.

L'OPJ Manirakiza Dismas a rédigé dans son procès-verbal que le policier avait tiré parce que la victime voulait lui arracher son arme mais cette version est contestée par tous les témoins présents, qui affirment au contraire qu'il s'agissait d'un meurtre prémédité

**Ex2 :** Le 13 octobre 2025, sur la colline Buringa, zone Buganda en commune Bukinanyana de la province Bujumbura, une grenade a été lancée visant la famille Havyarimana. Ismaël Havyarimana, âgé de 72 ans, a succombé à l'attaque, tandis que sa femme Éméliane, 60 ans, et deux petits-enfants ont été gravement blessés dont un de ces blesses n'a pas survécu et mort à l'hôpital. Cet incident se produit dans un contexte de tensions liées à des conflits fonciers. La soirée paisible a été interrompue par une détonation tonitruante, plongeant la communauté dans la panique.

Selon Evariste Ntahiraja, chef de zone, l'attaque pourrait être liée à un ancien différend foncier, le défunt ayant déjà échappé à trois tentatives d'assassinat. Des rumeurs de sorcellerie alimentent également les rivalités présentes.

Des témoins rapportent avoir vu des hommes armés autour de la maison de Havyarimana, renforçant l'idée d'une attaque planifiée. Les autorités de Bukinanyana ont ouvert une enquête pour clarifier les circonstances. La communauté est en état d'alerte, redoutant des représailles, tandis que des réunions d'urgence sont organisées pour apaiser les tensions. La famille Havyarimana accuse les frères d'Ismaël d'être impliqués dans cette tragédie.

Ismaël laisse une veuve, huit enfants et plusieurs petits-enfants, et était respecté dans la communauté. Sa mort tragique souligne les conflits fonciers récurrents au Burundi, souvent alimentés par des rumeurs et l'inefficacité de la justice locale. Une figure du village a déploré : « Ces disputes de terre se soldent toujours par des tragédies. » Les attaques à la grenade,

## **II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES (Suite)**

*fréquentes dans les conflits de voisinage, continuent de semer la peur à Gasenyi, avec l'espoir que justice sera faite et que la vérité émergera.*

**Ex3 :** En date du 5 Novembre 2025, vers 14 heures, dans une petite savane située au bord de la rivière Nyamagana, zone et commune de Cibitoke, province de Bujumbura, deux corps dont un homme âgé d'au moins 50 ans et un garçon âgé d'à peu près 12 ans ont été trouvés. Selon des témoins de la localité, ces informations ont été données par des habitants proches du lieu d'extraction des minerais qui ont été alertés par plusieurs mouches qui pullulaient tout autour du lieu. Des témoins oculaires racontent que les corps des défunt qui n'ont pas été identifiés, présentaient plusieurs blessures ce qui laisse à croire qu'ils ont été poignardés puis laissés dans cet endroit.

*Ces corps ont été conduits à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant l'issue des enquêtes policières, comme le confirme Eloge Najeneza, administrateur communal de Cibitoke.*

**Ex4 :** Un corps sans vie d'Evelyne Mukamariza, âgée de 20 ans, a été retrouvé en date du 7 octobre 2025 dans sa maison, sur la colline Mutambara, dans la commune de Rumonge, province Burunga. La victime aurait été décapitée. La population de la colline Mutambara, située dans la zone Gatete, commune Rumonge, a été plongée dans l'effroi. Selon les premiers éléments recueillis sur place, la victime aurait été décapitée. Son corps a été retrouvé enfermé dans sa maison, dans un village appelé Mujimwema, une localité majoritairement peuplée de familles rapatriées de Tanzanie.

*Aucune arrestation n'a encore eu lieu, mais le mari de la victime est actuellement recherché, selon des sources policières et administratives locales. Le couple s'était récemment installé à Mutambara, en provenance de la zone Mudende, dans l'ancienne commune de Buyengero, devenue récemment zone administrative de la commune Rumonge à la suite du nouveau découpage territorial.*

*Des voisins de la victime indiquent que le couple vivait dans une relation tendue, avec des conflits récurrents observés ces dernières semaines. La victime travaillait dans une boutique locale, située non loin de son domicile. « Ils n'étaient pas en bons termes, et cela inquiétait même les voisins », témoigne un habitant du village sous couvert d'anonymat. Ce nouveau meurtre met une fois de plus en lumière la vulnérabilité des femmes face aux violences conjugales et la nécessité pour les autorités de renforcer la protection des populations dans les zones rurales.*

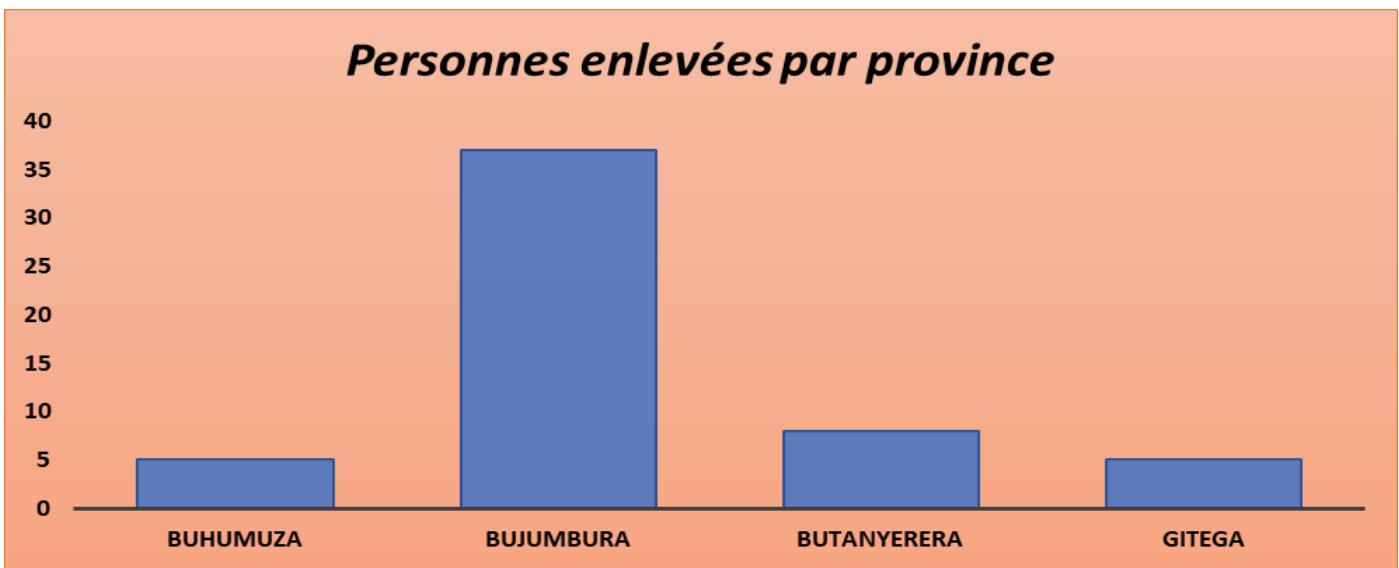
## **II.1.2. ENLÈVEMENTS ET /OU PORTÉES DISPARUES**

*La loi constitutionnelle du Burundi garantit en son article 38, à tout individu, le bénéfice d'un procès équitable et que sa cause soit entendue et jugée dans un délai raisonnable. Néanmoins, sur terrain, des irrégularités alarmantes dans ce volet se remarquent.*

Au cours de l'année 2025, la Ligue Iteka a répertorié au moins 55 personnes enlevées et ou disparues, surtout en province Bujumbura 37 victimes soit 67%, Butanyerera avec 8 victimes soit 14.5%, Buhumuza et Gitega avec 5 victimes chacune soit 9%. Les présumés auteurs sont des policiers avec 18 cas, des agents du SNR avec 13 victimes, des Imbonerakure avec 3 victimes, des militaires avec 2 victimes et des gens non identifiés avec 14 victimes dont les circonstances font penser à ces derniers incluant les Imbonerakure. Parmi les victimes figurent 64 femmes et 49 hommes.

## **II.1.2. ENLÈVEMENTS ET /OU PORTÉES DISPARUES (Suite)**

**Figure 4 : Personnes enlevées et ou portées disparues au Burundi au cours de janvier à décembre 2025**



**Cas d'illustration :**

**Ex1 :** Le 24 juillet 2025, la ligue Iteka a reçu des informations concernant la disparition de Claver BAKUNDUKIZE, un policier âgé de 42 ans, affecté à l'Inspection Générale de la Police Nationale, située à Ngagara. Ce dernier a disparu le 9 juillet 2025. Originaire de la colline Ndago dans la commune de Buraza, au sein de la province de Gitega, il vivait au camp Buyenzi, également connu sous le nom de 1er GMIR. Ancien membre des Ex-FAB, il s'était intégré dans les rangs de la police suite aux réformes effectuées.

Au début du mois de juillet, Claver avait pris une semaine de congé pour retourner dans sa colline natale. Il était prévu qu'il rentre à Bujumbura le 9 juillet afin de reprendre ses fonctions. Ce jour-là, Claver a quitté Gitega, mais il n'est jamais arrivé à sa destination. Ses tentatives de contact par téléphone n'ont reçu aucune réponse. Le 10 juillet, la famille, de plus en plus alarmée par la situation, a essayé de le joindre à de nombreuses reprises, mais sans succès. L'angoisse grandit au sein de la famille de Claver BAKUNDUKIZE, qui redoute qu'il ait été la victime d'un acte criminel sur la route reliant Gitega à Bujumbura.

**Ex2 :** Une information qui nous est parvenue à la ligue Iteka en date du 5 novembre 2025 indique qu'en date du 30 octobre 2025, deux anciens militants du parti CNL, Nishimwe Egide chef de la colline Nyarusebeyi et son voisin Ndikumana tous deux reconvertis en membres du parti CNDD-FDD ont été enlevés. Les victimes sont originaires de la même zone Buhoro.

Dans un premier temps les victimes ont été arrêtées par des agents du SNR non connu à Mugina en compagnie des imbonerakure dont leur chef au niveau Communal Théogène Bivahagumye. Ils allaient voir quelqu'un à la colline Mayuki quand ils ont été arrêtés aux environs de 14h puis conduits au chef -lieu de la commune Mugina, ils ont été détenus dans les cachots de la Brigade Mabayi.

Le lendemain, les familles des victimes sont allées les voir mais avec surprise, les leurs n'étaient pas là. Selon les témoins de la localité, un policier qui gardait le cachot leur a informés que les victimes avaient été transférées à 21h, le même jour de leur arrestation, ce qui a suscité beaucoup d'inquiétudes chez les parentés des victimes.

La zone Buhoro semble être la cible privilégiée du SNR et les imbonerakure du CNDD-FDD pour une forte opposition et originaire de deux anciens parlementaires d'opposition dont Phénias NIYIGABA du FRODEBU et Simon BIZIMUNGU du CNL.

## **II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU PORTÉES DISPARUES (Suite)**

*Il abrite plusieurs membres de l'opposition qui se sont reconvertis au CNDD-FDD pour leur sécurité mais cette reconversion ne garantit pas leur sécurité car ils sont toujours victimes de harcèlement et de menaces. Les deux récentes victimes sont accusées de collaboration avec RED TABARA sur le fait qu'elles ne se séparaient pas des membres du CNL.*

*Cet enlèvement inquiète davantage dans la mesure où il n'est pas le premier. En 2024, entre février et juin, 5 victimes ont été enlevées et ne sont jamais retournées dans leurs familles.*

**Ex3 :** *En date du 03 octobre 2025, en commune Mukaza, province Bujumbura, Pascal Nshimirimana, âgé de 43 ans, ancien militaire ex-FAB (caporal-chef), originaire de la colline Ndava, zone Mahwa commune Matana, province de Burunga a été enlevé à son service (portier à la Polyclinique Roi David) située en face de la banque BPCI par des agents du service des renseignements burundais. Selon des sources parmi ses proches, des gens à bord d'une voiture de marque Toyota probok aux vitres teintées lui ont sauté dessus et Pascal Nshimirimana a essayé de résister demandant le mobile de son arrestation. Selon les mêmes témoignages, d'autres éléments en tenue de la police qui étaient à bord d'un véhicule de type pick-up et qui était garé non loin du portail de cette polyclinique, ont descendu rapidement pour aider les premiers à attraper le nommé Pascal Nshimirimana. La victime a été embarquée à bord du premier véhicule (voiture probok) qui, à grande vitesse, a pris la direction de la route passant tout près des bureaux de l'ancienne Mairie de Bujumbura. Depuis ce jour, le nommé Pascal Nshimirimana reste introuvable.*

**EX4 :** *En date du 16 décembre 2025, en commune Cankuzo, province Buhumuza, Majariwa, homme âgé d'environ 63 ans, chauffeur de son véhicule de type PROBOX, a été enlevé par des gens en tenue policière. Majariwa est résident du quartier Ndava, dans le centre urbain de Cankuzo, en province Buhumuza, il a été enlevé par trois personnes en tenue policiers ayant une double cabine de couleur blanche sans plaque, juste au parking des agences de voyage.*

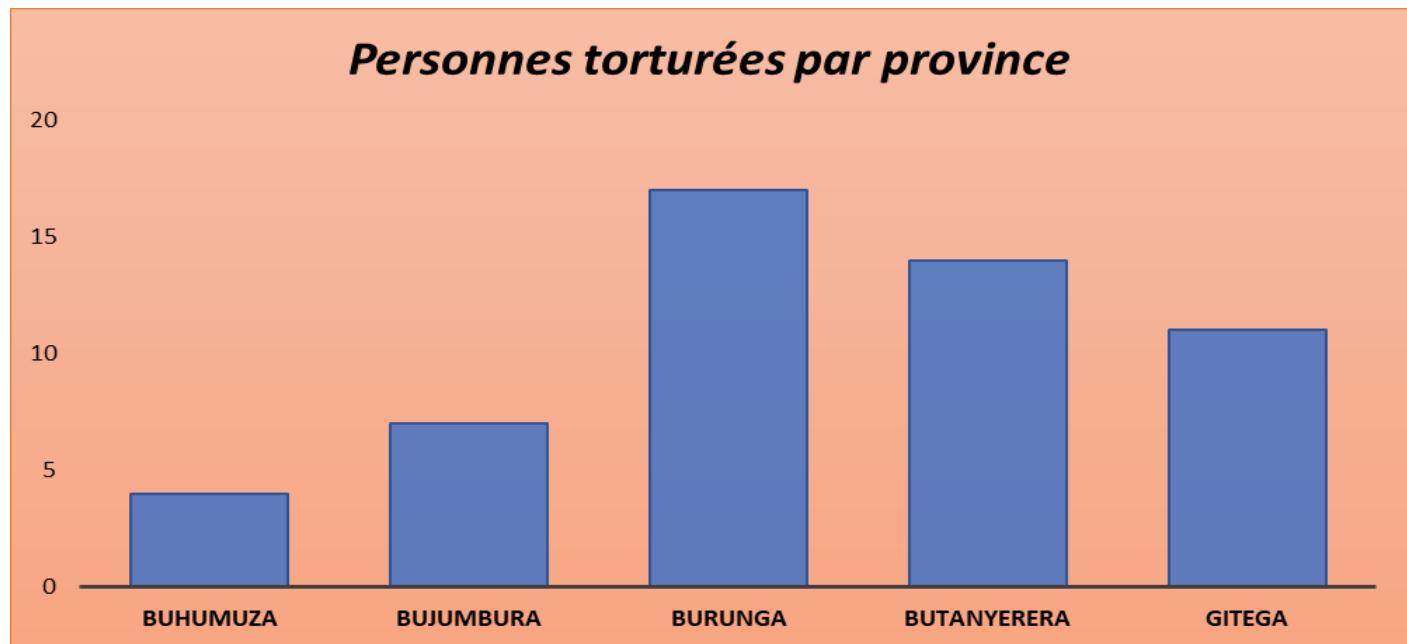
*Selon des sources sur place, ils l'ont forcé en entrant dans ce véhicule et ces personnes sont soupçonnées comme étant des agents du service national de renseignement. Le véhicule de la victime a été donné à une personne en tenue civile non connue de la localité et l'endroit où se trouve ce véhicule n'est pas connu. Personne ne sait où serait cet homme, s'il est détenu ou s'il est encore en vie.*

## **II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE**

*Le droit à l'intégrité physique est protégé au Burundi par plusieurs dispositions constitutionnelles et législatives, ainsi que par des engagements internationaux. La Constitution du Burundi garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. Elle interdit la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Code pénal burundais réprime les atteintes à l'intégrité physique, notamment les violences volontaires, les coups et blessures, ainsi que les agressions sexuelles.*

## ***II.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS***

***Figure 5 : Personnes torturées au cours de la période de Janvier à décembre 2025 au Burundi***



Comme le graphique ci-après le montre, au cours de l'année 2025, la Ligue Iteka a documenté 47 cas faisant 53 victimes de torture dont 50 hommes soit 94% et 3 femmes soit 6%. Les provinces plus touchées sont respectivement Burunga avec 17 victimes soit 32%, Butanyerera 14 victimes soit 26%, et Gitega avec 11 victimes soit 21%, Bujumbura 7 soit 13% et Buhumuza a connu 4 victimes soit 8%.

Signalons que parmi les victimes, figurent 7 membres du Parti présidentiel, 10 militants du CNL, 6 membres du parti UPRONA, d'autres sont des citoyens ordinaires. Quant aux auteurs, 9 cas sont imputables aux agents de police, 32 cas aux Imbonerakure, la jeunesse du parti au pouvoir, 2 cas aux agents du SNR et 2 cas aux agents administratifs, 1 cas aux militaires, 1 cas aux gens non identifiés. Parmi les victimes figurent 50 hommes soit 94% et 3 femmes 6%.

### ***Cas Illustratifs :***

***Ex1 : Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 août 2025 indique de depuis le 8 août 20225, une femme habitante de la colline Mitakataka, commune Bubanza, province de Bujumbura, est hospitalisée après avoir été passée à tabac par un policier en service à l'Institut Supérieur de Police (ISP) de Mitakataka.***

*Selon des témoins, le policier a accusé la victime de pratiquer la sorcellerie avant de la frapper à coups de bâton. Les habitants présents lors de l'incident affirment que ce comportement est d'autant plus grave que l'agent de l'ordre, censé protéger la population, s'est transformé en agresseur.*

*Des sources locales rapportent que le policier se trouvait en état d'ébriété au moment des faits. La colère des riverains a été telle qu'ils l'ont aussi violemment battu, avant qu'il ne soit exfiltré de justesse par ses collègues venus en renfort.*

*L'ancien chef de zone Mitakataka, Jacques Nikwitegetse, confirme ces événements et précise que, malgré les appels répétés des habitants à ce que ce policier soit sanctionné pour son comportement jugé « indigne et criminel », celui-ci continue de circuler librement.*

## **II.2.1. ALLEGATIONS DE TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS (Suite)**

*Ses collègues l'ont protégé de toute poursuite judiciaire, ce qui alimente un profond sentiment d'injustice et de frustration au sein de la communauté.*

*Les habitants de Mitakataka exigent que des mesures exemplaires soient prises afin que de tels abus ne se reproduisent plus et que les forces de l'ordre assument pleinement leur devoir de protection des citoyens.*

**Ex2 :** En date du 5 mai 2025, 22 heures, Mudende Jean Paul a été tabassé par 5 policiers qui accompagnait le chef logisticien jusqu'à ce qu'il soit évacué à l'hôpital communautaire de Musenyi en commune Tangara, province de Ngozi. Selon des témoins oculaires, Mudende a été victime de demander sa femme pourquoi elle rentrait tard en provenance du cabaret alors qu'elle était accompagnée de ces derniers. Après cet incident le commissaire de la police à Tangara a pris la décision d'enfermer la femme au cachot de police jusqu'à en date du 6 mai 2025. Le policier "De corp" qui a déclenché cette insécurité a fui la colère grandissante des habitants de Tangara pour le commissariat de police à Ngozi.

**Ex3 :** Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2025 indique qu'en date du 7 mars 2025, Bonaventure Ndikuriyo, membre du parti CNL, a été victime de torture par un groupe de jeunes Imbonerakure sur la colline Kiyange, dans la commune Kayogoro, province Makamba. Les auteurs, dirigés par Jean Claude Nahimana, Emmanuel Sindayigaya et Claude Nijimbere, ont utilisé des bâtons et des tiges de fer à béton pour battre la victime.

Les Imbonerakure, au nombre de 26 tous natifs de cette colline, ont également obligé Bonaventure Ndikuriyo d'avaler ses propres matières fécales suite aux coups reçus. L'incident s'est produit en présence et sous les ordres du chef de colline Félix Manirakiza, sans aucune intervention de sa part pour les empêcher. La victime a porté plainte au commissariat de police, mais l'OPJ Dibora n'a pas convoqué les auteurs pour mener des enquêtes.

Cet incident fait partie d'une série de violences commises par les Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, qui ont été signalées par la population burundaise et les organisations des droits de l'homme en particulier la Ligue Iteka dans ces rapports hebdomadaires. Ces actes de violence sont souvent commis dans une impunité totale, ce qui suscite des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi.

## **II.2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS**

*La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.*

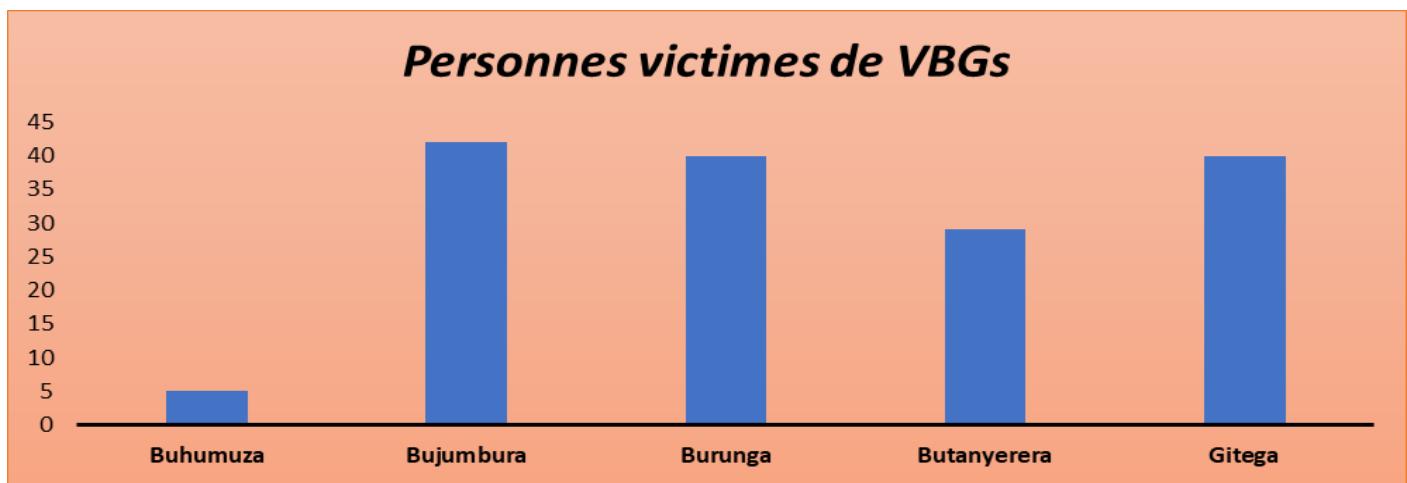
Au cours de la période couverte par ce rapport, des cas de VBGs sont observés à une allure aiguë. La Ligue Iteka a enregistré au moins 156 personnes victimes des violences basées sur le genre dont 44 adultes soit 28% et 112 enfants soit 72%. Parmi ces victimes, 105 sont victimes de violences sexuelles soit 67%.

Comme l'indique le graphique ci-après, la province Bujumbura vient en tête avec 42 victimes soit 27% et Gitega et Burunga prennent la deuxième place avec 40 victimes chacune soit 26%, suivies de la province de Butanyerera avec 29 victimes ainsi en quatrième lieu soit 19%, Buhumuza avec 5 victimes soit 3%. Signalons que parmi les victimes 104 sont des mineurs victimes de violences sexuelles.

Quant aux présumés auteurs, figure la police avec 3 cas, les jeunes imbonerakures avec 26 victimes, les administratifs avec 2 victimes, les particuliers sous la catégorie autres" avec 103 victimes, les autres cas sont commis par infanticides avec 4 cas ou par règlement de compte avec 4 cas, et 2 cas sont attribués aux gens non identifiés.

## ***II.2.2. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS (Suite)***

***Figure 6 : Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre***



### ***Cas d'illustration :***

**Ex1 :** En date du 11 novembre 2025, sur la colline Rugenge, commune Mpanda, dans la province actuelle de Bujumbura, une fillette de 12 ans nommée A.N a été violée. Ses parents sont H. R et M. C. L'auteur présumé des faits est Ngerageze Pie, un homme marié âgé de 34 ans, qui est leur voisin.

La victime était venue rendre visite au domicile de l'auteur présumé. Ce jour-là, personne d'autre n'était à la maison à l'exception de l'agresseur. Ce dernier aurait profité de cette absence pour commettre le viol.

L'auteur a été pris en flagrant délit par les voisins. Il a été immédiatement arrêté et emprisonné. Quant à la victime, elle a reçu tous les soins nécessaires

**Ex2 :** Dans la soirée du 5 octobre 2025, sur la colline de Mutambara, zone et commune de Rumonge, province de Burunga, H. M., âgée de 10 ans et originaire de la même colline, a été violée par Léonidas Minani, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD

Selon des sources sur place, le présumé auteur aurait conduit la fillette dans sa maison avant de commettre l'acte, sous de fortes intimidations. Après les faits, il serait sorti pour inspecter les alentours, laissant la fillette à l'intérieur de la maison. C'est alors que des voisins, ayant soupçonné quelque chose d'anormal, se sont cachés pour observer la situation. Ils ont ensuite vu la fillette sortir de la maison. Les voisins ont alors procédé à l'arrestation du présumé auteur et l'ont conduit au poste de police le plus proche. Ce dernier a ensuite été transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Quant à la fillette, elle a été conduite au centre Humura pour une prise en charge holistique. La flagrance devait avoir lieu dans l'après-midi de ce mercredi, mais elle a été reportée au 15 octobre 2025, le prévenu ayant déclaré qu'il disposait d'un témoin.

**Ex3 :** En date du 27 octobre 2025, sur la colline Nyarunazi, zone Rutegama, commune Kiganda, province Gitega, un jeune garçon a été violé vers 19h. T. E, 15 ans, élève à l'Ecofo Nyarunazi, a été appelé par Nizirazana Gabriel, 46 ans, cultivateur. Celui-ci a proposé à l'enfant de partager le vin local de banane "urwarwa", chose qu'il a acceptée.

L'homme a commencé à mélanger ce vin avec une liqueur locale forte appelée "kick" et l'enfant est devenu très ivre. L'homme l'a amené dans un buisson et l'a violé par voie anale.

Comme il était lui aussi ivre, il est parti avec l'enfant mais celui-ci avait laissé sa veste là-bas. C'est quand il est retourné le prendre le lendemain qu'il a tout raconté aux parents. Le présumé auteur a été arrêté par la police et se trouve au cachot de police à Muramvya pour interrogatoire.

## **II.3. DROIT A LA LIBERTE**

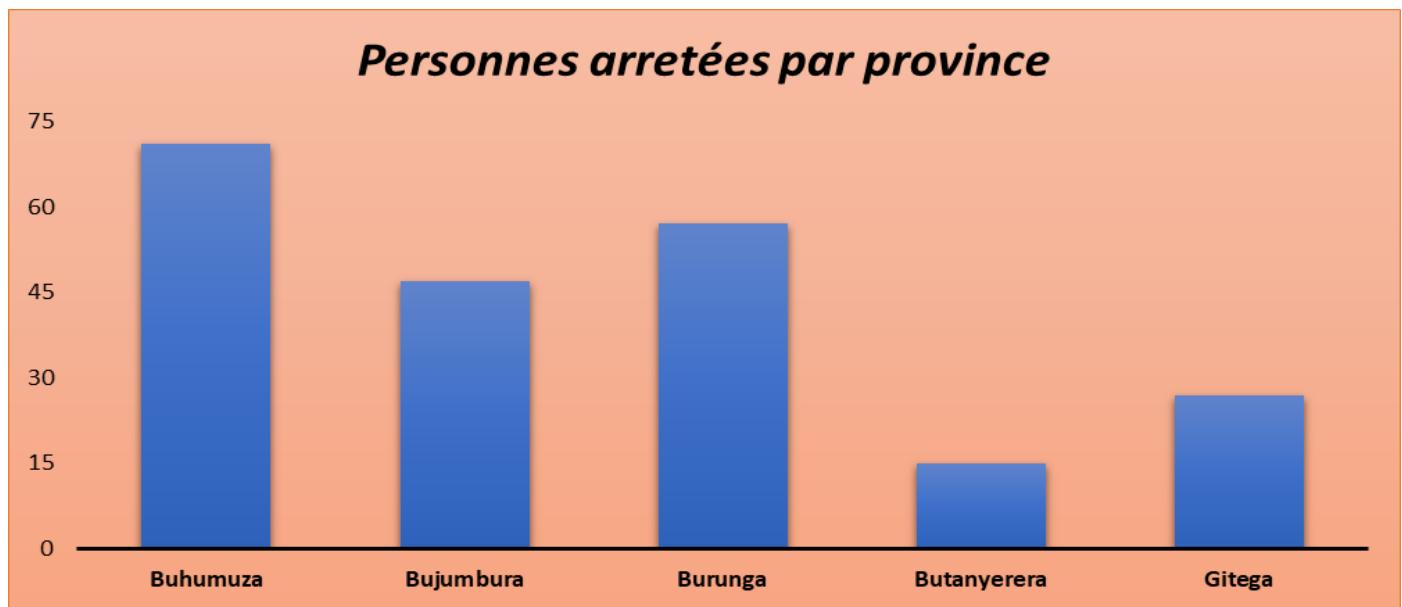
### **II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES**

*Les textes Internationaux et Nationaux au Burundi reconnaissent le principe d'innocence jusqu'à preuve du contraire, et que la détention soit une exception.*

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 80 cas d'arrestation faisant au moins 217 personnes arrêtées arbitrairement dont 55 femmes soit 25% et 162 hommes soit 76%. Les présumés auteurs sont des policiers avec 47 cas, des Imbonerakure avec 11 cas et des agents du SNR avec 10 cas, les militaires avec 3 cas, les administratifs avec 8 cas.

La province la plus touchée est Buhumuza avec 71 victimes soit 33%, suivie de Burunga avec 57 victimes soit 26%, puis Bujumbura avec 47 victimes soit 22% et Gitega et Butanyerera avec respectivement 27% soit 12% et 15 victimes soit 7%.

**Figure 7 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement au cours de Janvier à décembre 2025**



**Cas d'illustration :**

*Ex1 : Cyprien Sindayihebura est depuis le 2 décembre 2025, au cachot du Service National des Renseignements à Ngozi, en commune Ngozi, province Butanyerera.*

*Cet homme travaillait à la frontière burundo-tanzienne de Kobero en tant qu'inspecteur phytosanitaire. Selon les membres de sa famille, il a refusé l'entrée au Burundi des produits phytosanitaires en provenance de l'étranger, produits d'un commerçant qui ne respectent pas les normes du bureau burundais de normalisation (BBN). Ce commerçant dont le nom reste inconnu veut à tout prix que ces produits passent jusqu'à corrompre le Service National des Renseignements. Ce que refuse Cyprien Sindayihebura. Des informations émanant de Kobero, ces médicaments sont toujours à Kobero. Avant d'être arrêté, selon les membres de sa famille, il a été appelé par téléphone par Marc Manirakiza dit posheni, un opérateur économique de Ngozi qui serait lui aussi de la documentation au nord du Burundi. C'est ce dernier même qui a appelé par téléphone la journaliste Sandra Muhoza, incarcérée depuis le 18 avril 2024.*

*Les membres de la famille Cyprien Sindayihebura craignent pour sa sécurité et demandent aux autorités habilitées de tout faire pour libérer le leur injustement incarcérées.*

### **II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES (Suite)**

*Ex2 : Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2025, vers minuit, sur la colline Kanyenkoko , commune Rumonge, province Burunga, deux personnes, dont Kabura Bonaventure ancien militaire retraité, et un civil, ont été arrêtées.*

*Selon des sources sur place, l'arrestation a été menée par l'administration collinaire, chef de colline et chef des Imbonerakure, en collaboration avec le commissaire communal et ses policiers. Les deux hommes ont été incarcérés au cachot du commissariat de police de Rumonge.*

*L'ancien militaire a fait l'objet d'accusations contradictoires lancées par plusieurs officiels : le chef de secteur l'a accusé de détenir le cachet du Chef d'État, le chef de zone a ajouté qu'il appartenait au mouvement armé M23, un policier du commissariat communal a affirmé le reconnaître pour avoir échangé des tirs à Musaga en 2015*

*Ex3 : En date du 8 novembre 2025, un substitut du procureur de Kirundo du nom de Nshimirimana Jean Paul a été arrêté et détenue à la prison centrale de Ngozi par le procureur général de Ngozi accusé de libération de 2 personnes qui étaient détenues illégalement pendant un mois au cachot du parquet Kirundo amenées par le chef du SNR de Kirundo mais sans accusation après avoir soumis le dossier au procureur qui lui a autorisé de les libérer mais par après Jean Paul a été accusé de libérer les voleurs des minerais. La population se lamente de son emprisonnement alors qu'il protégeait les innocents.*

## **III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

*Les droits économiques, sociaux et culturels, qualifiés de droits de deuxième génération, sont énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Burundi a ratifié ce pacte le 14 mars 1990 et l'a intégré dans sa Constitution de 2018, notamment à l'article 19. Une particularité de ces droits est qu'ils sont souvent réalisés progressivement, contrairement aux droits civils et politiques. Les États signataires, y compris le Burundi, s'engagent à garantir l'exercice de ces droits en fonction de leurs ressources disponibles.*

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE**

En 2025, l'économie burundaise a été perturbée par une crise de liquidité à Muyinga, affectant institutions financières et citoyens. Les fonctions publiques étaient limitées à 200 000 Francs Burundais, mettant en lumière les défis d'accès aux services bancaires. À Butanyerera, des problèmes de distribution d'engrais entraînaient l'agriculture, et des plaintes sur l'inégalité des commandes étaient fréquentes. Des incidents de discrimination lors de la distribution de sucre mécontentaient la population. Les prix des produits de première nécessité augmentaient dans des communes comme Gisuru, en raison d'un taux de change élevé, malgré des indications de baisse ailleurs. Une inspection à Buhiga a révélé une inflation, entraînant des saisies de boissons par les autorités, mais sans restitution.

En mai, les élections ont presque paralysé les activités dans Muramvya et Gitega, avec un meeting du Cndd-Fdd forçant la fermeture des commerces et des écoles. Des vendeuses de Cibitoke furent sanctionnées pour avoir soutenu un candidat indépendant. En outre, les tensions autour des cartes d'électeurs se sont intensifiées. Le besoin de réformes structurelles s'est précisé, visant une stabilité économique accrue.

Le troisième trimestre a révélé d'importantes violations des droits économiques, exacerbées par la fermeture des frontières avec le Rwanda, causant des pénuries de biens essentiels. Des enlèvements liés à des tentatives de traversée furent signalés. Le marché des boissons était déséquilibré, provoquant des hausses de prix, et des éleveurs de Bururi faisaient face à des maladies sans vaccination.

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite)**

Les efforts de contrôle des prix ont échoué, entraînant des conflits fréquents entre autorités et commerçants. En août, des retards de paiement aux caféculteurs de Kayanza sont apparus.

À Mugina, l'expropriation de terres a engendré des inquiétudes, et les coupures de courant nuisaient aux entreprises. Les promesses de soutien à l'agriculture demeuraient non tenues. L'interdiction d'exportation vers la Tanzanie a frustré les agriculteurs, exacerbant leur situation financière. Critiques grandissantes à l'égard du Premier ministre se faisaient entendre en raison du manque de solutions.

En octobre, la situation économique s'aggravait avec une pénurie de biens essentiels à Buhumuza, tandis qu'à Butanyerera, la distribution inégale des semences accentuait les tensions. Des plaintes sur des pratiques de favoritisme en matière de distribution fleurissaient à Burunga. La répression politique à Cibitoke menaçait la sécurité alimentaire et la corruption au sein des systèmes de santé était révélée.

En novembre, le président Ndayishimiye était accusé de contrôler illégalement des ressources, provoquant l'appauvrissement des coopératives. Les fermetures de coopératives minières laissaient de nombreux mineurs sans ressource. À Burunga, des agriculteurs luttaient avec des récoltes non vendues, et les tensions autour des expropriations illustrèrent une crise de confiance. Les retards d'engrais à Bururi suscitaient des inquiétudes, et des actes de vengeance à Matongo menaient à la destruction de champs.

En décembre, la situation économique a continué de se détériorer, avec des fraudes dans la gestion des intrants à Muramvya et des coupures d'électricité à Ruyigi après une tempête. Des répressions sévères pour faire respecter l'interdiction de vente d'alcool engendrent des arrestations. La flambée des prix du carburant à Bubanza et Mpanda augmentait les souffrances des transporteurs, compliquant la vie des consommateurs, déjà affectés par l'insécurité et un climat économique tendu.

### **III.2. DROIT À L'ÉDUCATION**

En 2025, le droit à l'éducation au Burundi s'est trouvé dans une situation catastrophique, surtout au mois de juin. À Cibitoke, un groupe d'enseignants bénévoles a décidé de ne pas remettre les notes de leurs élèves, en raison de retards de paiement persistants. Ce mécontentement frappait également les jeunes diplômés qui, sans soutien financier, se sentent délaissés. Les directeurs d'école, eux, cherchant désespérément une aide, voient la pression augmenter, menaçant de compromettre l'année scolaire. Les enseignants conditionnaient ainsi la remise des bulletins à la réception de leurs primes non réglées. Joseph Nyandwi, le directeur provincial de l'éducation, a pris conscience de ce malaise lié aux paiements en souffrance et a averti que le refus de communiquer les notes pouvait engendrer des risques sérieux. Un expert a suggéré d'accélérer les paiements aux bénévoles, pour tenter d'apaiser la situation.

Dans la région de Mukungu, un conflit a éclaté à cause d'un vol d'exams, envenimant les tensions et les accusations dirigées vers le directeur. Gitega, en revanche, était victime d'une intrusion de la politique dans le système éducatif, malgré les lois formellement prohibant cette interférence. Les événements promotionnels organisés par le parti CNDD-FDD se poursuivent, transformant les distributions alimentaires en meetings politiques. Un enseignant a révélé qu'il recevait des menaces, instaurant un climat de méfiance parmi les élèves. En mai, la Ligue Iteka avait signalé un affaiblissement du droit à l'éducation, constatant que, même à l'ÉCO FO Kobero, les cours avaient été suspendus pour des raisons électorales. Des élèves, soutenus par le CNDD-FDD, ont quitté les bancs de l'école pour se joindre aux manifestations. À Makamba, à peine un retour en classe s'opère sans subir les pressions politiques qui poussent les élèves à soutenir le parti.

### **III.2. DROIT À L'ÉDUCATION (Suite)**

À Rumonge, la situation se dégradait encore avec des expulsions pour vol de documents d'examen, alimentant les tensions entourant un directeur soupçonné de complicité. À Mwaro, le manque d'un enseignement adéquat en Sciences et Technologie inquiétait les familles. À Bugenyuzi, les enseignants subissaient des pressions pour se conformer aux idéaux gouvernementaux. Le 3 avril 2025, des grèves éclatèrent au lycée de Matana tandis que les élèves à Kayanza suspendaient leurs cours pour un événement politique. Dans d'autres régions, les infrastructures scolaires en piteux état nuisaient à l'apprentissage, intensifiant les préoccupations des directeurs, en proie à l'influence politique sur leurs établissements. Les problèmes administratifs portaient atteinte à la justice et à l'intégrité du système éducatif.

En juillet, la fin de l'année scolaire se trouvait menacée par une réunion politique qui empêchait la tenue des examens, alors que certains élèves préféraient y participer plutôt que de passer leurs épreuves. À l'ÉCO FO Rukina, un enseignant a refusé de communiquer les résultats en raison de dettes, aggravant les tensions. À Ruhengeri, près de 400 élèves étaient entassés dans six salles de classe, exacerbant ainsi la crise éducative. En août, le ministère de l'Éducation a fermé des écoles à Bujumbura, les jugeant inadaptées, ce qui a rendu l'accès à l'éducation encore plus difficile. À Muramvya, le taux d'abandon scolaire atteint des sommets avec 7 996 élèves, soulignant encore plus les problèmes de pauvreté et de grossesses précoces. Les directives concernant les uniformes compliquaient les choses pour les familles à faibles revenus. Les résultats scolaires étaient préoccupants, le taux de réussite n'atteignant que 35%. Les conditions de vie dans les internats publics inquiétaient particulièrement, notamment pour les enfants Twa vivant dans des situations précaires.

La difficulté à recruter des enseignants soulève des questions de favoritisme, tandis que des accusations de corruption frappent le Lycée Communal Mwaro I. Au quatrième trimestre de 2025, le droit à l'éducation se heurte encore à de nombreux incidents. Le 5 octobre, au Lycée Communal Mwaro I, le directeur exigeait une somme pour obtenir des ordinateurs, suscitant des protestations parmi les parents. La province de Gitega souffrait de pénuries, comme celle de craies. En octobre, des élèves de Bururi étaient mobilisés pour des activités politiques, provoquant l'indignation des parents. À l'ÉCOFO Cuzwe, un conflit religieux émergeait, soulevant des tensions. La Direction Communale de l'Éducation à Ruyigi manifestait son inquiétude face au manque d'enseignants.

En novembre, dix-huit élèves du Lycée de Mukungu étaient exclus pour fraude aux examens, et un grand nombre d'enseignants quittaient Butanyerera. Des événements tragiques, tels qu'un incendie à Musema, laissaient plus de 100 élèves privés de matériels scolaires et leurs biens. Les frais d'inscription à Burunga poussaient encore plus d'élèves vers l'abandon, soulignant l'urgence d'un système éducatif véritablement accessible.

En décembre 2025, le droit à l'éducation était plus que jamais menacé, surtout à l'Écofo Nkundusi, où les conditions d'apprentissage étaient déplorables. Les élèves devaient s'acquitter de 7 000 Fbu par trimestre, alors que l'État n'allouait qu'une modeste somme de 500 Fbu par jour et par élève. Le départ de 150 à 200 enseignants montrait l'urgence de recrutements en masse, alors que les manuels scolaires manquaient. La gestion de l'éducation était entachée par la corruption, et le déficit d'enseignants ne faisait qu'aggraver la crise éducative, générant une inquiétude croissante parmi les familles. Les appels en faveur d'améliorations dans la gestion éducative se multipliaient, tandis que le problème du paiement des primes pour les enseignants à la retraite demeurait non résolu.

### **III.3. DROIT A LA SANTE**

En 2025, le Burundi connaît une période particulièrement difficile sur le plan sanitaire. Une épidémie de choléra frappait diverses localités du pays et, dans la région de Makombe, une épidémie de rougeole toucha plus de 1 090 enfants réfugiés congolais, mettant en lumière des conditions de vie déjà déplorables dans un camp surpeuplé. Ces familles, vulnérables, se trouvaient ainsi exposées à la maladie, ce qui poussa les autorités à lancer une campagne de vaccination pour protéger les enfants.

Au mois de mai, la ville de Muyinga devait faire face à une grave pénurie d'eau potable et d'électricité, une situation qui privait les enfants admis en néonatalogie de soins essentiels du fait d'un manque de mazout. Les habitants, inquiets, pressaient les autorités d'agir rapidement. Parallèlement, à Bugendana, les centres de santé étaient en manque de médicaments, laissant de nombreux malades sans traitement, une situation aggravée par le départ de personnel soignant vital. L'hôpital de Matana, souffrant de l'absence d'ambulances, rendait compliqué le transport des patients, qui étaient forcés de louer des véhicules pour atteindre les soins requis.

Au mois de juillet, les maladies liées à la mauvaise hygiène prenaient de l'ampleur, et les délais d'attente pour obtenir des soins atteignaient parfois un mois. À Cibitoke, la pénurie d'eau potable contraignait les habitants à consommer de l'eau insalubre, ce qui augmentait considérablement le risque de choléra. Le 16 juillet, une pénurie de vaccins antirabiques suscitait des inquiétudes chez les habitants de Burunga à la suite de plusieurs morsures de chiens. À Buhiga, le manque d'eau obligeait les habitants à parcourir de longues distances pour se ravitailler.

En août, la situation se compliqua encore avec la pénurie de cartes d'Assistance Médicale, qui entravait l'accès aux soins. La Clinique AGAPE à Rugombo, même si elle offrait des soins gratuits, faisait face à des critiques concernant la qualité de ses services. En septembre, les pénuries de médicaments, ainsi qu'une épidémie de choléra à Cibitoke et Bukinanyana, inquiétaient les autorités, avec 220 cas signalés. Au 18 septembre, le choléra avait déjà atteint 1 014 cas confirmés, malgré quelques récupérations.

Hélas, l'état sanitaire ne montrait pas d'amélioration au dernier trimestre de l'année. Une nouvelle flambée de choléra avait entraîné la mort de treize personnes. Le manque d'eau, désigné comme le facteur principal de cette crise, continuait d'affecter les hôpitaux et les écoles. À Ruyigi, des cas de diarrhée non déclarés faisaient craindre une nouvelle épidémie. Au mois de décembre, l'épidémie se propageait à Nyanza et Rumonge, avec 260 cas et deux décès à déplorer. Les promesses d'assistance, souvent non réalisées, accentuaient les besoins pressants en matière de soins. Les réfugiés congolais à Rumonge vivaient dans des conditions inhumaines, ce qui entraînait des appels désespérés à l'aide internationale. Parallèlement, le gouvernement envisageait leur déplacement vers le camp de Bweru, prévu pour le 23 décembre, afin d'améliorer leur situation.



## IV. DROITS CATEGORIELS

### IV.1. DROIT DE L'ENFANT

*La convention Internationale des droits de l'enfant que le Burundi a ratifiée le 19 octobre 1990, garantit à l'enfant le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation. La constitution burundaise aussi par son article 44 stipule que « tout enfant a droit à des mesures particulières pour assurer ou améliorer les soins nécessaires à son bien-être, à sa santé, sa sécurité physique et pour être protégé contre les mauvais traitements, les exactions ou exploitations ».*

Au Burundi, les droits de l'enfance ont été profondément affectés par une multitude de circonstances. La protection des droits des enfants se révèle être une priorité essentielle pour assurer un développement juste et harmonieux au sein de cette société. Malgré quelques progrès notables, la situation demeure préoccupante, entravée par divers facteurs socio-économiques, historiques et politiques qui freinent l'épanouissement des plus jeunes. La reconnaissance de ces droits est ancrée dans divers textes juridiques, tant au niveau national qu'international, avec la Convention sur les droits de l'enfant ratifiée par le Burundi en tête de liste. Toutefois, la mise en œuvre de ces engagements se heurte à de nombreux défis. La précarité économique affecte une large partie de la population.

D'un côté, les violations des droits des enfants sont alarmantes, notamment les violences sexuelles subies par les filles mineures, un fléau que le gouvernement ne semble pas traiter avec sérieux ni mettre en place des mesures spécifiques pour protéger ces enfants. De l'autre, le trafic d'enfants vers la Tanzanie constitue une problématique inquiétante, surtout dans le sud du pays. Au cours de l'année, des incidents tragiques se sont produits dans les communes de Rutana, Makamba en province Burunga où quatre enfants ont été interceptés alors qu'ils tentaient d'être transférés illégalement vers la Tanzanie. Se trouvant à bord d'un véhicule Hiace en direction de la province de Burunga, ils auraient été enlevés dans la province de Gitega.

Cette situation alarmante est survenue lors d'une réunion de sécurité dirigée par le gouverneur de Burunga, Parfait Mboninyibuka, qui a vite mobilisé des mesures d'urgence pour mettre un terme à ce trafic. Il a fermement déclaré qu'aucune forme de mépris envers les enfants burundais, souvent victimes de traitements inhumains en République Unie de Tanzanie, ne saurait être tolérée. Des ordres ont été donnés pour appréhender rapidement les responsables. En réponse, les forces de défense et de sécurité se sont mobilisées pour démanteler ces réseaux criminels. Cinq personnes, y compris trois chauffeurs, ont été arrêtées, l'un d'eux étant déjà connu de la population pour des activités illicites passées. Une enquête est en cours, et ces suspects pourraient faire face à des accusations de traite des êtres humains, une infraction sévèrement réprimée par la législation burundaise.

Par ailleurs, l'exploitation des enfants mineurs dans le secteur de la construction, notamment dans la Commune Mwaro, soulève également des préoccupations. Depuis le début des vacances, une tendance préoccupante a émergé, où de jeunes enfants issus de milieux économiquement défavorisés cherchent à gagner de l'argent, souvent dans des conditions de travail éprouvantes. Sur plusieurs chantiers de Mwaro, province de Gitega, on peut voir des files d'enfants transportant des briques dans des sacs en plastique ou des paniers. Chaque brique déplacée leur rapporte 20 FBU, et certains, âgés de 9 à 10 ans, parlent de la possibilité de gagner environ 1000 FBU par jour. Par ailleurs, ils expriment des difficultés à trouver de la nourriture pendant la journée, leur travail étant également exigeant physiquement.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Au cours de la période considérée dans ce rapport, une dégradation persistante des droits de l'homme a été constatée dans diverses localités du pays. Ce rapport met en évidence des incidents relatifs aux atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique, ainsi qu'à la liberté, en y intégrant également les droits catégoriels, droits économiques, sociaux et culturels. Par ailleurs, il aborde des problématiques associées à la sécurité et au contexte général du pays.

La Ligue Iteka fait une analyse des événements majeurs ayant influencé au cours de l'année : le paysage politique, judiciaire, de la gouvernance, contexte sécuritaire, environnemental et Humanitaire. La Ligue Iteka exprime son indignation face à l'impunité des actes criminels observés et présente ces recommandations :

### **Aux autorités burundaises :**

- ⇒ Assurer une gouvernance démocratique en respectant les droits et libertés fondamentaux des citoyens;
- ⇒ Faire preuve de leadership démocratique par l'intégration des principes démocratiques dans les prises de décision et les actions de gouvernance;
- ⇒ De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté;
- ⇒ De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes;
- ⇒ Garantir l'accès aux services de base, y compris, l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour tous les citoyens;
- ⇒ Enquêter et punir sévèrement les violences faites aux mineurs qui sont devenues une monnaie courante au Burundi au regard des chefs administratifs à la base;
- ⇒ Prendre des mesures pour éradiquer l'impunité des crimes et assurer que les auteurs de violations des droits humains soient tenus responsables de leurs actes;

### **Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi;**

- ⇒ Soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations dédiées à la défense des droits de l'homme en matière de surveillance des violations des droits humains au Burundi;
- ⇒ Utiliser leur influence pour inciter les autorités burundaises à respecter les droits de l'homme et mettre un terme à l'impunité.

### **Aux organisations de défense des droits de l'homme :**

- ⇒ Poursuivre le suivi de la situation des droits humains au Burundi et défendre la protection des droits fondamentaux;
- ⇒ Privilégier le travail conjoint dans l'intérêt de l'efficacité et efficience pour leurs interventions diversifiées;
- ⇒ Apporter un soutien aux victimes de violations des droits de l'homme et œuvrer pour garantir leur accès à la justice.